

RAPPORT D'ACTIVITES



Exercice 2017

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------------|
| TABLE DES MATIERES | i |
| ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES | iii |
| LISTE DES FIGURES | iv |
| LISTE DES TABLEAUX | v |
| RESUME | vi |
| ABSTRACT | vii |
| INTRODUCTION | 1 |
| 1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL | 3 |
| 2. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE | 4 |
| Viabilité économique et financière du secteur | 4 |
| 2.1 Audits réglementaires des charges et coûts des opérateurs du secteur de l'électricité et estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets..... | 4 |
| 2.1.1 Audits réglementaires..... | 4 |
| 2.1.2 Estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets | 5 |
| 2.2 Calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs..... | 5 |
| 2.3 Examen du dossier tarifaire de l'opérateur ENEO..... | 5 |
| 2.4 Actualisation du fichier des immobilisations concédées | 7 |
| 2.5 Définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence..... | 7 |
| 2.6 Contribution à l'opérationnalisation de la SONATREL..... | 8 |
| 2.7 Contentieux DPDC | 8 |
| 3. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE | 9 |
| 3.1 Affaires juridiques..... | 9 |
| 3.1.1 Les rencontres réglementaires de haut niveau..... | 9 |
| 3.1.2 Le suivi de la réglementation et de la déréglementation dans le secteur de l'électricité | 9 |
| 3.1.3 Le suivi du contentieux de l'Agence..... | 9 |
| 3.2 Protection du consommateur..... | 9 |
| 3.2.1 La Commission de conciliation..... | 10 |
| 3.2.2 Les réunions de concertation et de suivi des résolutions issues des conciliations | 13 |
| 3.2.3 Les descentes sur le terrain..... | 13 |
| 3.2.4 Les missions de contrôle de la qualité | 14 |
| 3.3 Call Center | 14 |
| 3.3.1 Aperçu des sollicitations des usagers de l'électricité via le call center. | 14 |
| 3.4 Attribution des titres | 16 |
| 4. REGULATION TECHNIQUE | 17 |
| 4.1 Contrôle de la qualité de service technique | 17 |
| 4.1.1 Les contrôles techniques..... | 18 |
| 4.1.2 Segment production..... | 18 |
| 4.1.3 Situation de l'offre de janvier à octobre 2017 dans le Réseau Interconnecté Nord (RIN)..... | 19 |
| 4.1.4 Situation de l'offre de janvier à octobre dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS)..... | 21 |
| 4.2 Situation du réseau de transport en 2017 | 24 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 4.2.1. | Énergies et pertes | 25 |
| 4.2.2. | Charges des lignes et transformateurs | 26 |
| 4.2.3. | Ouvrages de distributions et énergies non fournies (ENF) | 28 |
| 4.3 | Obligation de desserte..... | 32 |
| 4.4 | Qualité de service commercial..... | 35 |
| 4.5 | Autres activités de régulation technique | 35 |
| 4.5.1. | Suivi régulateur des investissements | 35 |
| 4.5.2. | Suivi régulateur des projets de développement | 36 |
| 4.5.3. | Suivi du projet RUMPI | 36 |
| 4.5.4. | La régulation environnementale..... | 36 |
| 4.5.5. | Comité Consultatif des Experts Indépendants de l'Electricité et Disciplines Connexes (CCEIE-DC) | 39 |
| 4.5.6. | Normes..... | 40 |
| 5. | ADMINISTRATION INTERNE..... | 40 |
| 5.1 | Gestion du budget, des Affaires générales, des ressources humaines, de l'audit et du contrôle interne. | 40 |
| 5.1.1 | Gestion du budget..... | 40 |
| 5.1.2 | Affaires générales..... | 38 |
| 5.1.3 | Gestion des ressources humaines..... | 39 |
| 5.1.4 | Audit et le contrôle interne..... | 42 |
| 6. | ACTIVITES TRANSVERSALES..... | 44 |
| 6.1 | Communication et Relations Publiques | 44 |
| 6.2 | Traduction et Interprétariat | 47 |
| 6.3 | Développement numérique..... | 47 |
| 6.4 | Gestion du courrier et des archives | 48 |
| 6.5 | Projet TOUREL et immeuble siège (tour mineure)..... | 48 |
| 6.6 | Lutte contre la Corruption | 52 |
| 6.7 | Activités sociales | 52 |
| 6.7.1 | Mutuelle du personnel de l'ARSEL MUPARSEL | 52 |
| 6.7.2 | Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL (ASCARSEL) | 53 |
| 6.7.3 | Association des Femmes de l'ARSEL (AFARSEL) | 54 |
| 6.7.4 | Fête Internationale du travail et fête de fin d'année à L'ARSEL..... | 54 |
| | CONCLUSION GENERALE | 56 |
| | ANNEXES..... | 59 |

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

| | |
|------------|---|
| AER: | Agence d'Électrification Rurale |
| AES : | Applied Energy Services |
| ARSEL : | Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité |
| ASCARSEL : | Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL |
| BAD: | Banque Africaine de Développement |
| BT : | Basse Tension |
| CARPA : | Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat |
| CEMAC : | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| DPDC: | Dibamba Power Development Company |
| DSCE : | Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi |
| EDC : | Electricity Development Corporation |
| EE : | Efficacité Energétique |
| EPC : | Engineering, Procurement & Construction |
| ENEO : | Energy of Cameroon |
| ENF : | Energies non fournies |
| ERRA : | Energy Regulators Regional Association |
| EUEI-PDF : | EU Energy Initiative – Partnership Dialogue Facility |
| FER : | Fonds d'Energie Rurale |
| FEICOM : | Fonds d'Equipeement Intercommunal |
| FEM : | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FISUEL : | Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d'Electricité |
| FMI : | Fonds Monétaire International |
| GRT : | Gestionnaire du Réseau de Transport |
| HT : | Haute Tension |
| INS : | Institut National de la Statistique |
| KPDC : | Kribi Power Development Company |
| MINEE : | Ministère de l'Eau et de l'Énergie |
| MINMINDT : | Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique |
| MT : | Moyenne Tension |
| MUPARSEL : | Mutuelle des Personnels de l'ARSEL |
| PCH : | Petite Centrale Hydro-électrique |
| PDER : | Plan Directeur d'Electrification Rurale |
| PDSEN : | Projet de Développement du Secteur de l'Energie |
| PME : | Petites et Moyennes Entreprises |
| PNDP : | Programme National de Développement Participatif |
| PNUD : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNEE : | Plan National d'Efficacité Energétique |
| PTU : | Programme Thermique d'Urgence |
| RE : | Réseau EST |
| RIS : | Réseau Interconnecté SUD |
| RIN : | Réseau Interconnecté NORD |
| SCADA : | Supervisory Control and Data Acquisition |
| SONATREL : | Société Nationale de Transport d'Electricité |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|---|---|----|
| Figure 1: Les outils de protection du consommateur | 10 | |
| Figure 2: Présentation graphique des statistiques de conciliation de Yaoundé..... | 12 | |
| Figure 3: Présentation graphique des statistiques de conciliation de Douala..... | 13 | |
| Figure 4: Descente sur le terrain à Douala | Figure 5: Descente sur le terrain à Yaoundé.. | 13 |
| Figure 6: Représentation graphique des réclamations enregistrées au Call Center selon les motifs des appels..... | 14 | |
| Figure 7: Représentation graphique de l'évolution des nombres de réclamations pour la période allant de janvier à décembre2017..... | 15 | |
| Figure 8: Statistiques des dossiers de demande de titres par source d'énergie..... | 17 | |
| Figure 9: réalisations de la cote amont du barrage de Lagdo sur la période de janvier 2016 à avril 2017. | 19 | |
| Figure 10: Mix énergétique du RIN en novembre 2017..... | 20 | |
| Figure 11: Apport de chaque centrale sur la période de janvier à octobre 2017 | 21 | |
| Figure 12: courbe du niveau de la cote amont enregistrée dans le barrage de SLL | 22 | |
| Figure 13: courbe du niveau de la cote amont enregistrée dans le barrage d'Edéa..... | 22 | |
| Figure 14: production d'énergie dans le RIS | 23 | |
| Figure 15: Branchements localisés sur les toilettes d'une mosquée à Guider pour alimenter les maisons ci-contre (situé à environ 200 mètres). | 34 | |
| Figure 16: Pose des pavés au parking arrière de l'ARSEL | 38 | |
| Figure 17: Ramassage de déchets plastiques à l'ARSEL | 39 | |
| Figure 18: Base de données des demandeurs d'emploi pour 2017..... | 41 | |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1: Statistiques des conciliations tenues à Yaoundé..... | 11 |
| Tableau 2: Statistiques des conciliations tenues à Douala | 12 |
| Tableau 3: Types d'incidents et nombre de sollicitations | 14 |
| Tableau 4: Tableaux récapitulatifs des appels de janvier à décembre2017..... | 15 |
| Tableau 5: Pourcentages des sollicitations du Call Center par Région | 16 |
| Tableau 6: statistiques des titres depuis 2001..... | 17 |
| Tableau 7: réalisations de la production énergétique de la centrale de Lagdo | 21 |
| Tableau 8: Données production des centrales hydro du RIS de 2016 à 2017 | 22 |
| Tableau 9: Bilan énergétique des postes de transformation | 25 |
| Tableau 10: Charges des transformateurs..... | 26 |
| Tableau 11: informations sur les ouvrages et distributions et énergies non fournies | 29 |
| Tableau 12: L'état de recouvrement des ressources budgétisées et adoptées par le Conseil d'Administration..... | 40 |
| Tableau 13: Exécution des dépenses du programme de régulation..... | 36 |
| Tableau 14: Exécution des engagements du programme d'Appui | 37 |
| Tableau 15: Exécution globale des engagements (FCFA) | 37 |
| Tableau 16: les statistiques de 2017 de demande d'emploi..... | 40 |
| Tableau 17: état chiffré des activités menées | 48 |

RESUME

Ce rapport d'activités présente les activités menées par l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) au cours de l'exercice 2017, dans le but d'une communication publique en vue d'assurer une régulation transparente et efficace du secteur de l'électricité. Les thèmes développés sont bâtis autour des cœurs de métiers de la régulation à savoir : (i) la régulation économique et financière notamment pour toutes les activités concourant à la détermination des tarifs d'électricité et de la promotion du marché de l'électricité par l'investissement, (ii) la régulation juridique et règlementaire pour les aspects visant la protection des opérateurs actuels et potentiels ainsi que des intérêts des consommateurs et (iii) la régulation technique pour traiter des thématiques sur l'amélioration de l'offre d'électricité en qualité et en quantité et des options technologiques associées. En plus de ces trois principaux axes de régulation, le rapport aborde aussi des activités transversales ou « régulation transversale » ainsi que la vie sociale dans l'Agence. Il s'agit notamment du développement numérique, socle de la collecte et du traitement des informations de toutes natures, de la communication qui permet la transparence dans les activités de l'ARSEL, de la coopération avec diverses entités et des activités sociales.

Le lecteur appréciera les efforts croissants, notamment, pour la maîtrise du processus tarifaire d'électricité, l'accentuation du contrôle de la qualité de service, la protection des intérêts et droits des consommateurs, la numérisation des processus de régulation et l'accompagnement des promoteurs des projets et des opérateurs du secteur de l'électricité.

ABSTRACT

This activity report gives an account of the regulatory activities during the year 2017 with the aim of public communication. The objective pursued by the Agency through this report is to ensure a transparent and efficient regulation of the electricity sector. The themes developed are centered around the core areas of regulation, namely: (i) economic and financial regulation, in particular for all activities that contribute to the determination of electricity tariffs and the promotion of the electricity market; (ii) the legal and statutory regulation for aspects aimed at protecting current and potential operators, as well as consumers interest; and (iii) the technical regulation to handle issues relating to the improvement of the electricity supply in quality and quantity and the technological associated options. In addition to these three main areas of regulation, the report also addresses cross-cutting activities or "transversal regulation" as well as social life in the Agency. These include digital development, the basis for the collection and processing of all information, communication that allows transparency in ARSEL's activities, cooperation with various entities, and social activities.

The reader will appreciate the growing efforts, in particular, to control the electricity tariff process, to increase the control of the quality of service, the digitalization of the regulation processes and the support of projects promoters and operators in the electricity sector to protect the interests and rights of consumers.

INTRODUCTION

Les activités menées au sein de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, au cours de l'exercice 2017, ont été influencées par un contexte aussi bien macro, à l'échelle nationale que micro économique au niveau sectoriel, particulier.

Le contexte économique-social du Cameroun en 2017, a été marqué par l'insécurité, relevée dans les régions du Grand-Nord, et l'instabilité socio-politique qui sévit dans les deux régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest Cameroun. Cette situation a eu un impact pouvant être qualifié de négatif sur les principaux paramètres de l'activité économique, c'est ainsi que l'on estime le taux de croissance du PIB autour de 1,1%¹ pour 2017 contre 5,4% en 2016 et un taux d'inflation de 0.5%² en 2017 contre 1,3% en 2016.

Dans le secteur de l'électricité, l'année 2017 est marquée par la poursuite des grands chantiers de construction d'infrastructures hydroélectriques et la finalisation de certaines d'entre elles, notamment le barrage de MEKIN et celui de MEMVE'ELE. L'opérationnalisation de la SONATREL, l'audit du contrat de concession d'ENEO et l'octroi d'une concession de production à la société Nachtigal Hydro Power Company ont également retenu l'attention des acteurs du secteur.

Comme en 2016, le niveau de l'hydrologie a favorisé la stabilité relative observée dans la fourniture d'énergie nonobstant la qualité du service offert par le Distributeur national ENEO.

Destiné au grand public et à tous les acteurs du secteur de l'électricité, ce rapport restitue les activités menées par l'Agence avec des illustrations photographiques, des statistiques et des graphiques.

Il est structuré autour des cœurs de métiers de la régulation, avec une incursion dans les activités transversales à la régulation. Il est élaboré autour des principaux thèmes ci-dessous :

- la régulation juridique et réglementaire ;
- la régulation technique;
- la régulation économique et financière ;
- les activités transversales de la régulation;
- les activités et responsabilités en appui à la régulation ;
- les activités sociales.

¹ <http://www.statistics-cameroon.org/news.php?id=411>

² <http://www.statistics-cameroon.org/news.php?id=407>

Il s'intègre dans un environnement général décrit dans :

- des éléments de contexte et le rappel des missions statutaires de l'ARSEL ;
- une conclusion mettant l'accent sur les résultats des activités menées ;
- des annexes composées d'une synthèse des activités du comité tarifaire et le compte rendu de la descente sur les barrages de MEKIN et de MEMVE'ELE par les Administrateurs de l'ARSEL, etc.

1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL

Selon les dispositions de la loi n° 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité.

A ce titre, l'article 72 alinéa 1 de la loi susmentionnée stipule que l'ARSEL a, entre autres missions :

- de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'électricité, ainsi que des contrats de concession, de licence, d'autorisation et de toute autre forme de contrat adopté dans ce cadre ;
- de s'assurer que l'accès aux réseaux s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- de veiller aux intérêts des consommateurs et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité de l'énergie électrique ;
- de garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur de l'électricité ;
- de mettre en œuvre, suivre et contrôler le système tarifaire établi dans le respect des méthodes et procédures fixées par l'Administration chargée de l'électricité ;
- d'octroyer les autorisations;
- d'instruire les demandes de licences et de concession ;
- d'arbitrer les différends entre les opérateurs du secteur de l'électricité sur saisine des parties ;
- de contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur de l'électricité.

2. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Viabilité économique et financière du secteur

Dans l'optique et le souci de maîtriser les coûts de service, le Régulateur a poursuivi ses actions de contrôle et d'audit, à priori et à posteriori, des investissements et de certaines charges directes et indirectes des opérateurs et des projets du secteur de l'électricité. Les objectifs visés sont, entre autres : (i) la promotion d'une saine concurrence par la détermination des coûts réels des projets et des investissements, (ii) le calcul et l'application d'un tarif juste et équitable ; et le cas échéant, (iii) l'évaluation objective des compensations éventuelles à payer.

Les actions menées au cours de l'exercice 2017 se sont développées autour des activités suivantes :

- audits réglementaires des charges et coûts des opérateurs du secteur de l'électricité et estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets ;
- calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs ;
- examen du dossier tarifaire et établissement des tarifs d'électricité reflétant le coût de service de l'opérateur ;
- actualisation du fichier des immobilisations concédées ;
- définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence ;
- contribution à l'opérationnalisation de la SONATREL ;
- contentieux DPDC.

2.1 Audits réglementaires des charges et coûts des opérateurs du secteur de l'électricité et estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets

2.1.1 Audits réglementaires

Différents audits ont été réalisés dans le cadre de la régulation économique et financière, notamment des mises à jour du tarif 2017 avec pour objectif de parvenir à des coûts réels de service ou de réalisation des projets.

Il s'est agi de:

- l'étude sur les charges d'exploitation ;
- l'étude sur les charges des combustibles ;
- l'étude sur les créances irrécouvrables « bad debt ».

Ces audits ont donné lieu à la production des rapports d'audits y afférents par le Cabinet International Brain Consulting sollicité pour accompagner l'ARSEL.

Par ailleurs, les autres audits dont les ASMI avaient été publiés au 31 décembre 2016 ont été attribués en 2017. Il s'agit de:

- ✓ l'audit des coûts de constructions et des charges 2013,2014, 2015 et 2016 de KPDC ;
- ✓ l'audit du modèle financier actualisé des années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 de DPDC ;
- ✓ l'audit des charges de combustible dans les centrales thermiques de ENEO et de DPDC.

Les résultats sont attendus courant 2018.

2.1.2 Estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets

Il s'est agi de l'analyse des modèles économique-financiers des projets sur les projets NACHTIGAL, PERENCO et JCM et de la production des rapports y afférents. Des avis réglementaire ont été émis.

2.2 Calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs

Le calcul des redevances régi par le décret n° 2001/021/PM du 29 janvier 2001, vise à garantir et améliorer les ressources financières de l'Agence. Au cours de l'exercice 2017, cinq (05) factures de redevance ont été établies et adressées au concessionnaire ENEO et aux IPP (KPDC et DPDC) pour les exercices 2016 et 2017.

2.3 Examen du dossier tarifaire de l'opérateur ENEO

L'année 2017 a été marquée par l'implémentation de l'arrimage du calendrier tarifaire au calendrier budgétaire.

En application des dispositions légales et contractuelles, notamment :

- de l'article 83 de la loi N°2011/024 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité ;
- de l'article 5 du Contrat Cadre de Concession et de Licence ;
- de l'article 2 du Cahier des Charges du Contrat Cadre de Concession et de Licence ;
- du point 10 de l'avenant N° 2 au contrat de concession susmentionné.

L'ARSEL a mené les activités suivantes :

i. Restitution du rapport exécutif du dossier tarifaire 2017

Il a été question dans cette rubrique de faire une restitution :

- au personnel de l'ARSEL;
- au Comité Consultatif des Consommateurs de l'Electricité (CCCE) ;
- au Comité Consultatif des Experts Indépendant de l'Electricité et des Disciplines Connexes (CCEIEDC) ;
- aux Administrations (MINEE, MINFI) et ENEO ;
- aux Services du Premier Ministre.

ii. Réajustement du tarif d'électricité 2018 de ENEO

En date du 23 août 2017, l'opérateur ENEO a introduit à l'ARSEL un autre dossier de demande de réajustement des tarifs d'électricité (moyenne tension et basse tension) pour l'année 2018. Ledit dossier fait suite à la concertation régulatoire entre ARSEL et ENEO relative à la détermination des compensations tarifaires 2016, 2017 et 2018 qui s'est tenue du 19 au 20 juillet 2017 à l'ARSEL. Les travaux d'examen du dossier de demande de réajustement des tarifs d'électricité 2018 se sont déroulés au sein d'un comité multidisciplinaire créé à cet effet et piloté de bout à bout par la Direction du Contrôle Economique et de la Concurrence sous la supervision de la Direction Générale de l'ARSEL. Deux (02) ateliers tarifaires ont été organisés du 11 au 16 septembre 2017 et du 30 novembre 2017 au 04 décembre 2017, respectivement à Kribi et Yaoundé.

L'atelier tarifaire de Kribi a été ponctué par des rencontres avec HYDROMEKIN, DPDC, KPDC, GRENOR, EDC et SONATREL.

Les échanges ont porté notamment sur :

- la situation juridique ;
- les données techniques (plan de production, potentiel clients, injection dans le réseau) ;
- les données économiques et financières.

Au sortir de l'atelier, des correspondances de demandes d'informations complémentaires ont été adressées aux opérateurs.

Aussi les travaux ont-ils permis d'analyser les éléments ci-après contenus dans le dossier de demande de réajustement des tarifs de la société ENEO

1. le revenu maximum autorisé et les simulations financières ;
2. les charges fixes exploitation;
3. le taux de rentabilité normal ;

4. la détermination de la demande d'énergie et de l'équilibre de l'offre ;
5. l'analyse du plan d'affaires et du programme d'investissement ;
6. l'analyse de la stratégie commerciale pour la réalisation des objectifs de branchements ;
7. la détermination de la redevance d'eau.

A la fin de l'atelier le rapport de mission a été produit et le profil du Tarif Moyen (MT, BT) déterminé.

L'atelier tarifaire de Yaoundé a, quant à lui, permis d'intégrer les informations complémentaires fournies par les opérateurs, d'actualiser le profil du Tarif Moyen (MT, BT) et de déterminer le tarif par activité, notamment celui du transport (SONATREL).

Les autres travaux tarifaires menés ont permis la validation de la feuille de route tarif 2018 et l'élaboration de deux (02) décisions : la première fixe les conditions tarifaires de la 4^e période quinquennale, la deuxième arrête le montant de la compensation tarifaire 2016.

iii. Examen des conditions de mise en œuvre du projet des compteurs à prépaiement de ENEO.

Dans le cadre du projet des compteurs à prépaiement, il a été question, en 2017, de la simulation des paramètres tarifaires et de la validation du plan de communication.

2.4 Actualisation du fichier des immobilisations concédées

L'actualisation du fichier des immobilisations contribue à la mise à jour de la base tarifaire. Les travaux menés dans ce cadre ont permis d'élaborer un fichier des états (contrôle sur pièce des fichiers des actifs réalisés et immobilisés en 2016), la mise en immobilisation des actifs réalisés et la prise en compte dans la base tarifaire des nouveaux investissements réalisés par l'opérateur.

2.5 Définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence

Dans le cadre de la définition, du suivi et du contrôle des règles relatives à la concurrence, les activités menées ont consisté :

- au contrôle et suivi des activités non régulées d'ENEO, notamment les activités de production des poteaux-bois et l'exploitation des centres de loisir et des ressources humaines ;
- au contrôle et au suivi des règles de propriété et de participation par une mission de vérification dans les sites des opérateurs ENEO, DPDC et KPDC ;

- au suivi et à l'examen documentaire des changements intervenus au niveau des actionnaires d'ENEO-KPDC-DPDC ;
- au suivi et à l'examen documentaire de la répartition du capital social desdites entreprises ;
- au suivi de l'audit de l'impact des tarifs d'électricité sur les charges et la productivité des entreprises des zones franches.

2.6 Contribution à l'opérationnalisation de la SONATREL

Les activités menées dans le cadre de l'opérationnalisation de la SONATREL ont consisté en :

- la revue des rapports du comité de pilotage (COPIL)
- la validation des rapports du groupe de travail junior mis en place au sein l'Agence ;
- l'élaboration des notes de synthèse sur le bilan d'ouverture et modèle tarifaire, sur les modalités de tarification du GRT et sur l'organisation du marché ;
- la participation à la réunion de séparation des périmètres de transport ENEO/SONATREL ;
- la séance de travail avec le consortium RTE/Nodaliis relative au mode tarifaire de la SONATREL et au projet de contrat de concession ;
- la participation aux travaux de relecture de deux (02) projets de contrats de concession de la SONATREL ;
- la séance de travail avec le consultant IBC relative au mode tarifaire (flux de trésorerie) de la SONATREL à la suite de laquelle une correspondance a été adressée au MINEE.

2.7 Contentieux DPDC

En 2017, le différend qui oppose ARSEL à DPDC depuis 2015, relatif au redressement de sa Charge de Capacité (Capacity payment), a conduit à la publication de la décision réglementaire actualisée fixant le montant de certains éléments constitutifs du tarif de la société DPDC. En effet, les travaux de vérification de l'audit complémentaire des coûts de développement et de construction de la centrale thermique de la Dibamba et d'audit des charges menés par le cabinet KPMG n'ont connu aucune évolution, entraînant une nouvelle décision de réajustement de la Capacity de payment de DPDC

3. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1 Affaires juridiques

Les activités liées aux affaires juridiques de l'année 2017 ont porté essentiellement sur les rencontres régulateurs de haut niveau, le suivi de la réglementation et de la dérèglementation dans le secteur de l'électricité, d'une part, et le suivi du contentieux de l'Agence, d'autre part.

3.1.1 Les rencontres régulateurs de haut niveau

Dans le cadre de « l'amélioration des relations Régulateur-Régulés », l'ARSEL a organisé des rencontres régulateurs de haut niveau notamment ARSEL-KPDC et ARSEL-ENEO Cameroon S.A.

3.1.2 Le suivi de la réglementation et de la dérèglementation dans le secteur de l'électricité

Cette action vise la prévention et la gestion des risques juridiques liés aux activités menées dans le secteur de l'électricité. Tous les risques juridiques y sont étudiés, gérés et classés. Ces risques sont de plusieurs ordres : juridiques, fiscaux, droit social, propriété intellectuelle, modification des lois, risques liés aux contrats, risques relatifs aux notes et aux décisions. A cet effet, plusieurs avis juridiques ont été émis par l'ARSEL.

3.1.3 Le suivi du contentieux de l'Agence

Cette activité vise la défense des intérêts de l'Agence. L'année 2017 a été marquée par quelques contentieux opposant l'ARSEL à DPDC, ESSOKA Security, etc. En ce qui concerne le contentieux avec DPDC, l'ARSEL a eu gain de cause devant le Tribunal de Grande Instance de Yaoundé. Quant au contentieux avec ESSOKA Security, l'affaire a fait l'objet d'un arrangement à l'amiable entre les parties.

3.2 Protection du consommateur

En application des dispositions des articles 72 et 85 de la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun et de l'article 18 du Règlement du Service de Distribution Publique de l'Electricité, l'ARSEL, par le truchement de sa Commission de conciliation et de son centre d'appel téléphonique, n'a ménagé aucun effort pour le règlement des différends opposant l'Opérateur aux consommateurs.

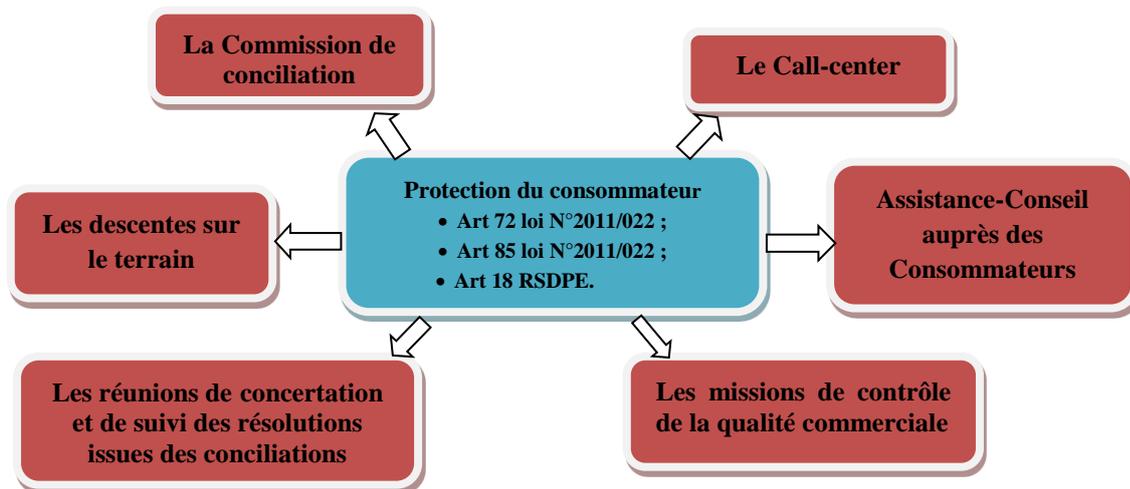


Figure 1: Les outils de protection du consommateur

3.2.1 La Commission de conciliation.

Au cours de cette année, six cent quatre-vingt-seize (696) requêtes ont été examinées dans le cadre de la Plateforme de conciliation, soit cent neuf (109) requêtes de plus que l'année dernière. Dans la ville de Yaoundé la commission a tenu vingt-neuf (29) séances de conciliation tandis que huit (08) séances ont été organisées à Douala.



Lors des séances tenues à Yaoundé, cinq cent quatre-vingt-douze (592) requêtes ont été examinées dont cent trente (130) ont été définitivement résolues ou clôturées. Le reste est en cours de résolution ou en attente des résultats des investigations supplémentaires qui contribueront à leur résolution.

Avec ses huit (08) séances de conciliation tenues cette année, Douala a enregistré cent quatre (104) requêtes parmi lesquelles trente-deux (32) ont définitivement été clôturées.

Les tableaux statistiques et les graphiques ci-dessous renseignent de manière plus détaillée, sur les résultats de chaque séance de conciliation tenue cette année.

Tableau 1: Statistiques des conciliations tenues à Yaoundé

| date | Cas enrôlés | Cas résolus | Cas renvoyés pour investigation complémentaires | Cas renvoyés pour absence du requérant | Cas radies pour absences consécutives | Cas de non conciliation | Cas renvoyés en conciliation restreinte |
|-------------------|-------------|-------------|---|--|---------------------------------------|-------------------------|---|
| 18/01/2017 | 30 | 4 | 17 | 9 | 0 | 0 | 0 |
| 22/02/2017 | 30 | 5 | 7 | 16 | 0 | 0 | 2 |
| 22/02/2017 | 32 | 5 | 18 | 6 | 3 | 0 | 0 |
| 30/03/2017 | 30 | 3 | 15 | 8 | 4 | 0 | 0 |
| 30/03/2017 | 31 | 5 | 14 | 10 | 2 | 0 | 0 |
| 03/05/2017 | 5 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 17/05/2017 | 30 | 7 | 11 | 12 | 0 | 0 | 0 |
| 31/05/2017 | 32 | 3 | 17 | 12 | 0 | 0 | 1 |
| 21/06/2017 | 30 | 8 | 14 | 7 | 1 | 0 | 0 |
| 28/06/2017 | 31 | 10 | 11 | 6 | 1 | 0 | 3 |
| 12/07/2017 | 30 | 6 | 20 | 2 | 2 | 0 | 0 |
| 19/07/2017 | 5 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 0 |
| 26/07/2017 | 30 | 8 | 15 | 5 | 2 | 0 | 0 |
| 30/08/2017 | 30 | 5 | 18 | 4 | 3 | 0 | 0 |
| 13/09/2017 | 30 | 6 | 13 | 9 | 2 | 0 | 0 |
| 11/10/2017 | 31 | 1 | 18 | 11 | 0 | 0 | 0 |
| 25/10/2017 | 30 | 4 | 11 | 12 | 0 | 1 | 2 |
| 02/11/2017 | 5 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 08/11/2017 | 40 | 7 | 22 | 11 | 0 | 0 | 0 |
| 29/11/2017 | 40 | 5 | 17 | 18 | 0 | 0 | 0 |
| 13/12/2017 | 40 | 7 | 15 | 11 | 5 | 0 | 2 |
| 21 séances | 592 | 102 | | | 25 | 3 | |

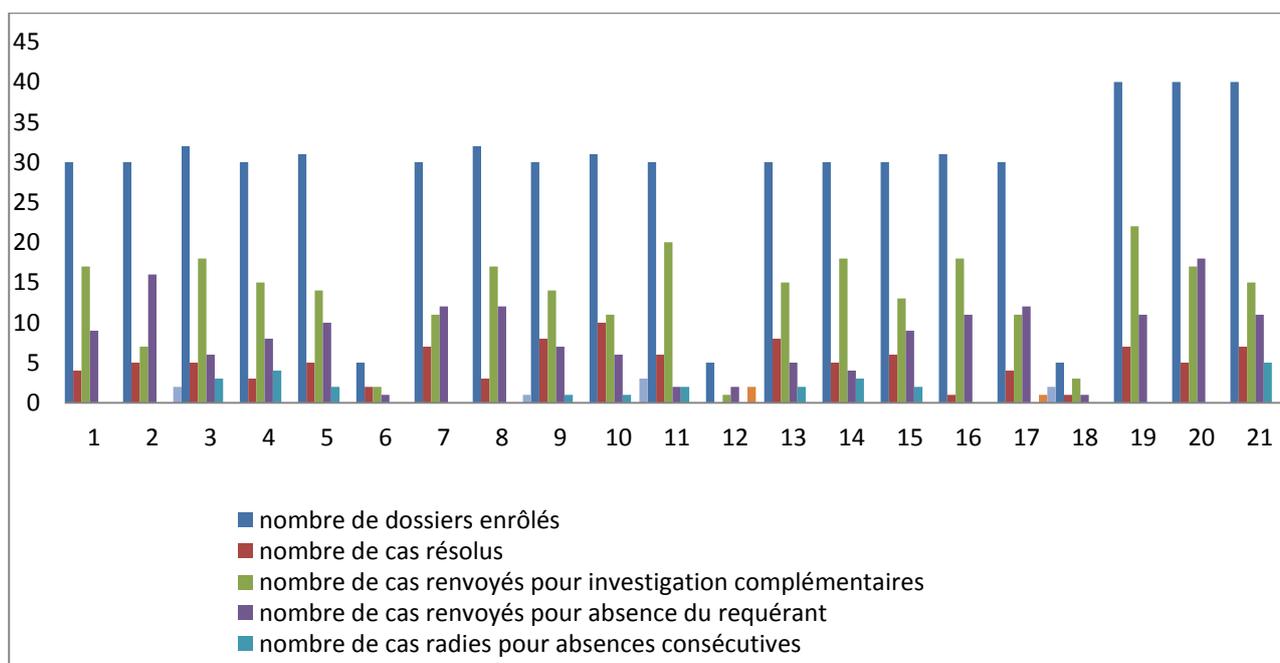


Figure 2: Présentation graphique des statistiques de conciliation de Yaoundé

Tableau 2: Statistiques des conciliations tenues à Douala

| date | Cas enrôlés | Cas résolus | Cas renvoyés pour investigation complémentaires | Cas renvoyés pour absence du requérant | Cas radies pour absences consécutives | Cas de non conciliation | Cas renvoyés en conciliation restreinte |
|-------------------|-------------|-------------|---|--|---------------------------------------|-------------------------|---|
| 31/03/2017 | 21 | 5 | 12 | 2 | 2 | 0 | 0 |
| 12/05/2017 | 16 | 1 | 11 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| 23/06/2017 | 15 | 3 | 3 | 6 | 3 | 0 | 0 |
| 28/07/2017 | 11 | 5 | 4 | 0 | 1 | 1 | 0 |
| 18/08/2017 | 9 | 1 | 0 | 7 | 1 | 0 | 0 |
| 22/09/2017 | 10 | 3 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 20/10/2017 | 8 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 24/11/2017 | 14 | 2 | 11 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 08 séances | 104 | 23 | | | 8 | 1 | |

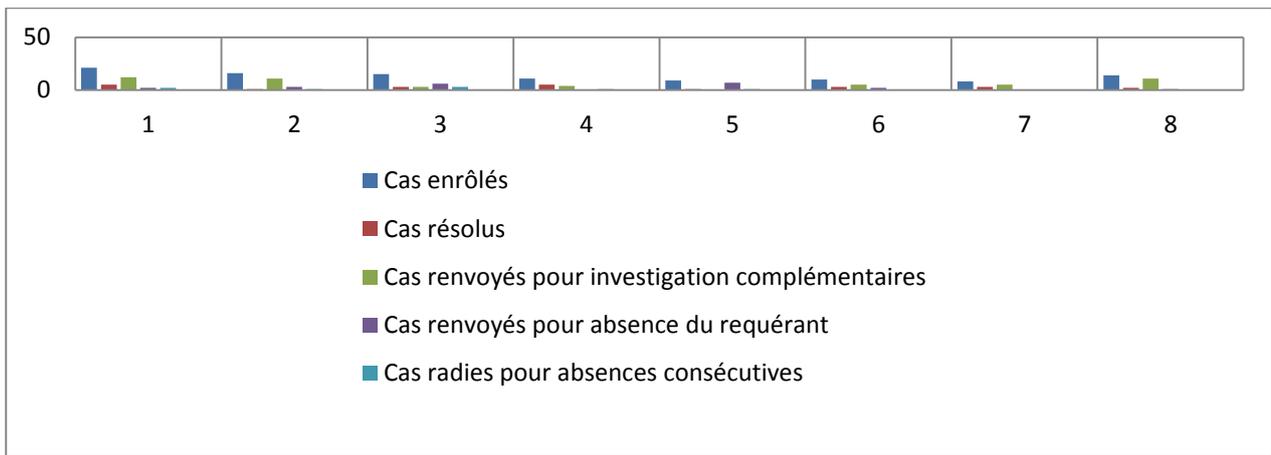


Figure 3: Présentation graphique des statistiques de conciliation de Douala

3.2.2 Les réunions de concertation et de suivi des résolutions issues des conciliations

Dans le cadre de leurs réunions de concertation, de suivi et d'évaluation des résolutions issues des séances de conciliation, les équipes ARSEL et ENEO en charge des conciliations, ont tenu deux (02) séances de travail cette année. A l'issue de ces séances de travail, des recommandations relatives à la collaboration, à l'organisation des séances de conciliation et aux mécanismes et procédures ont été prises et consignées dans des procès-verbaux.



Séance de conciliation à Douala

Plusieurs descentes sur le terrain ont été effectuées à Yaoundé et à Douala dans le but de s'enquérir de la réalité sur le terrain afin de motiver les résolutions prises lors des séances de conciliation.

3.2.3 Les descentes sur le terrain

Plusieurs descentes sur le terrain ont été effectuées à Yaoundé et à Douala dans le but de s'enquérir de la réalité sur le terrain afin de motiver les résolutions prises lors des séances de conciliation.



Figure 4: Descente sur le terrain à Douala



Figure 5: Descente sur le terrain à Yaoundé

3.2.4 Les missions de contrôle de la qualité

L'ARSEL a également mené au cours de cette année, une mission nationale de contrôle de la qualité commerciale auprès de trente (30) Agences ENEO des dix (10) Régions du Cameroun.



Séance de travail avec le chef d'agence ENEO de Mokolo lors de la mission de contrôle de la qualité commerciale

3.3 Call Center

3.3.1 Aperçu des sollicitations des usagers de l'électricité via le call center.

L'exposé des sollicitations des usagers de l'électricité via le Call Center se caractérise par leur typologie et leur provenance par Région.

Tableau 3: Types d'incidents et nombre de sollicitations

| Motifs des appels | Nombre de sollicitations |
|----------------------------|--------------------------|
| Interruption de fourniture | 1800 |
| Divers | 50 |
| Mauvaise qualité | 36 |
| Branchements non exécutés | 04 |
| Total 2017 | 1890 |
| Total 2016 | 4009 |
| Total 2015 | 2038 |

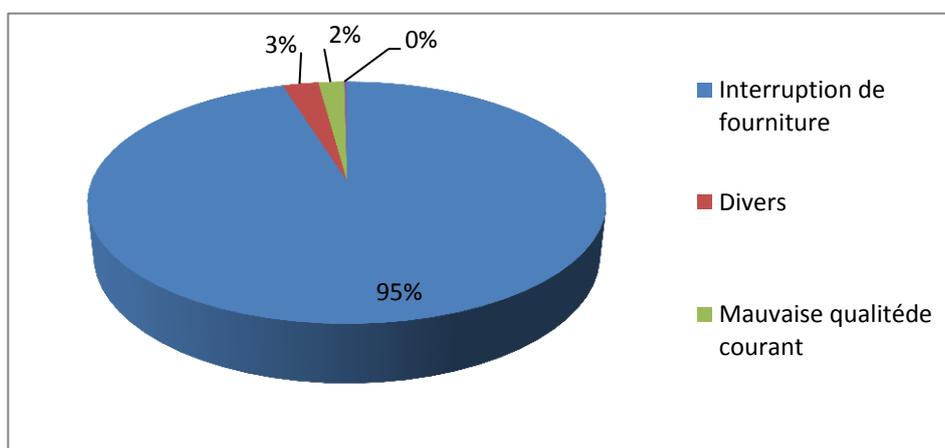


Figure 6: Représentation graphique des réclamations enregistrées au Call Center selon les motifs des appels

Tableau 4: Tableaux récapitulatifs des appels de janvier à décembre 2017

| Mois | Nombre de plaintes enregistrées |
|-----------|---------------------------------|
| Janvier | 306 |
| Février | 180 |
| Mars | 190 |
| Avril | 309 |
| Mai | 300 |
| Juin | 100 |
| Juillet | 27 |
| Aout | 289 |
| Septembre | 17 |
| Octobre | 150 |
| Novembre | 15 |
| décembre | 128 |

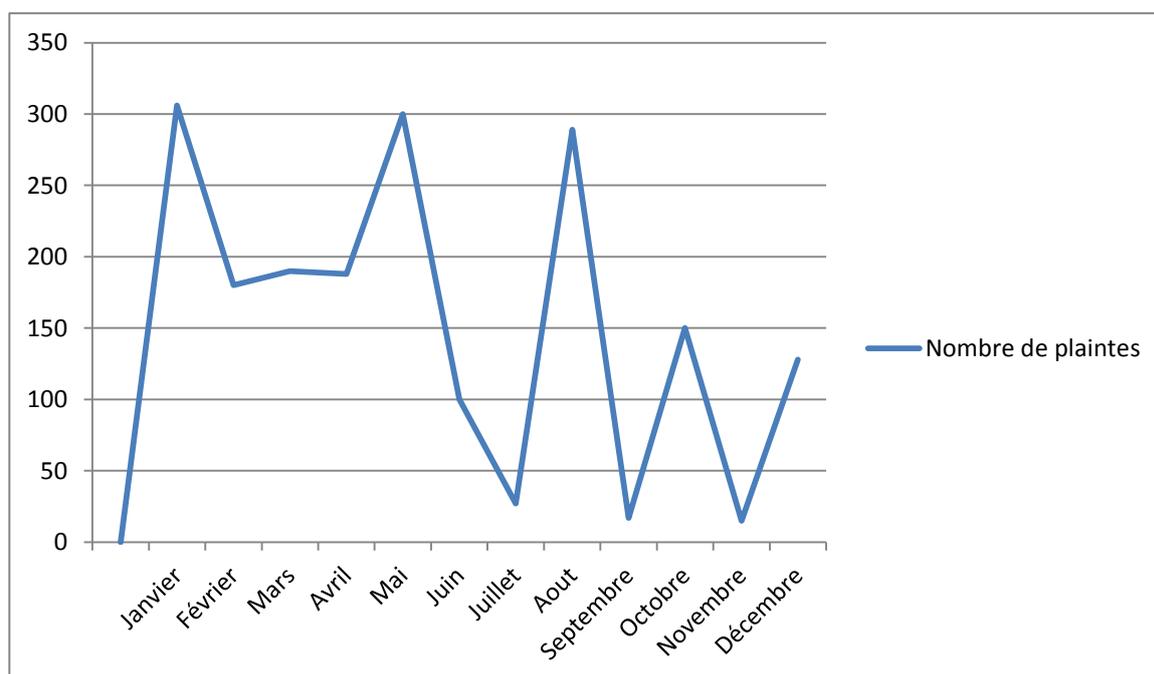


Figure 7: Représentation graphique de l'évolution des nombres de réclamations pour la période allant de janvier à décembre 2017

Tableau 5: Pourcentages des sollicitations du Call Center par Région

| Cas signalés regions | Interruptions de fourniture | Mauvaise qualité de courant | Branchements et abonnements non exécutés | divers | total | Cas résolus dans les 24h | Pourcentage des appels suivant les régions |
|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|--------|-------|--------------------------|--|
| Adamaoua | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 | 5 | 0.63 |
| Centre | 1278 | 32 | 04 | 15 | 1329 | 1320 | 70.31 |
| Est | 01 | 0 | 0 | 0 | 01 | 01 | 0.5 |
| Extrême-Nord | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Littoral | 207 | 03 | 0 | 05 | 215 | 202 | 11.37 |
| Nord | 238 | 0 | 0 | 14 | 252 | 200 | 13.33 |
| Nord-Ouest | 17 | 0 | 0 | 02 | 19 | 17 | 1.00 |
| Ouest | 10 | 01 | 0 | 0 | 11 | 10 | 0.58 |
| Sud | 21 | 0 | 0 | 14 | 35 | 20 | 1.85 |
| Sud-ouest | 16 | 0 | 0 | 0 | 16 | 16 | 0.84 |
| TOTAL | 1800 | 36 | 04 | 50 | 1890 | 1791 | 100% |

Commentaires

Le réseau de distribution d'électricité au Cameroun a enregistré de nombreuses perturbations au cours de l'année 2017. Le Call Center a enregistré mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) réclamations provenant des consommateurs d'électricité malgré de nombreux dysfonctionnements internes.

Contrairement à l'année 2016, au cours de laquelle il a été enregistré 4009 réclamations, l'année 2017 a connu de nombreuses interruptions des lignes téléphoniques dues aux travaux d'extension du bâtiment C. Cette situation n'a pas permis à l'ARSEL d'être plus disponible pour les usagers, qui n'ont pas bénéficié de l'assistance des téléopérateurs à certains de leurs appels.

3.4 Attribution des titres

Au cours de l'année 2017, sept (07) nouvelles demandes de titres ont été enregistrées et une (01) concession de production d'électricité a été attribuée à Nachtigal Hydro Power Company. Un « avis conforme » et deux contrats de concession provisoires ont également été envoyés au MINEE pour permettre l'exploitation de SONATREL.

Tableau 6: statistiques des titres depuis 2001

| Années | Régimes juridiques | | | | | | | | | | | | Titres attribués |
|--------|--------------------|-----------|--------------|------------|-------|--------------|--------------|----------------|---|------------|-------------|---------|------------------|
| | Concession | | | Licence | | Autorisation | | | | | Déclaration | Liberté | |
| | production | transport | distribution | production | vente | production | distribution | autoproduction | production, distribution et vente en zone | production | production | | |
| 2001 | 1 | 1 | 1 | | 1 | | | | | | | | 4 |
| 2010 | | | | 1 | 1 | | | | | | | | 2 |
| 2012 | | | | 1 | 1 | | | | | | | | 2 |
| 2013 | | | | | | | | | | | 3 | | 3 |
| 2014 | | | | | | | | 4 | 3 | | | | 7 |
| 2015 | | | | 1 | | | | | | | | | 1 |
| 2016 | | | | | | | | | | | | | 0 |
| 2017 | 1 | | | | | | | | | | | | 1 |
| | | | | | | | | | | | | | 20 |

Quelques statistiques des applications du titre sont présentes ci-dessous, ainsi qu'il suit :

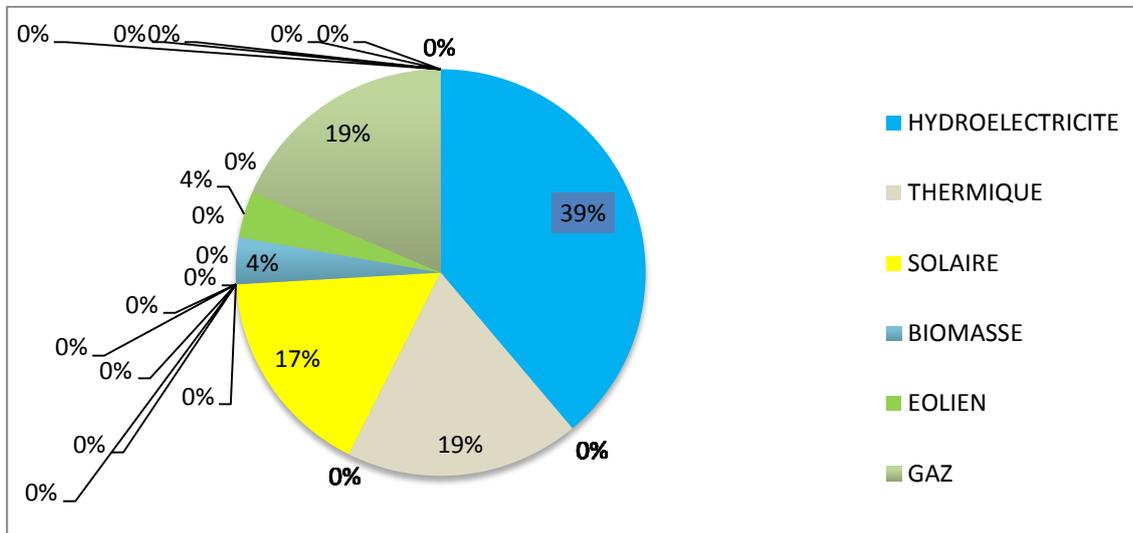


Figure 8: Statistiques des dossiers de demande de titres par source d'énergie

4. REGULATION TECHNIQUE

4.1 Contrôle de la qualité de service technique

Les activités du contrôle technique et de la qualité de service effectuées par l'ARSEL en 2017 conformément à ses missions de suivi et du contrôle des activités des opérateurs du secteur de l'électricité se sont focalisées sur les points suivants :

- ✓ les contrôles techniques des ouvrages ;
- ✓ la détermination de l'équilibre offre – demande pour l'année 2018 ;
- ✓ les constats faits sur les ouvrages visités ;
- ✓ les incitations contractuelles.

4.1.1 Les contrôles techniques

Les missions de contrôle technique effectuées par l'ARSEL en 2017 ont concerné dans leur majorité les segments de production, de transport, de distribution et de commercialisation d'électricité au Cameroun. Les résultats desdites missions ont permis de dresser le bilan énergétique du service public d'électricité en 2017, de vérifier les réalisations des objectifs de branchement dans les dix régions du pays et de suivre la collecte des énergies non fournies.

4.1.2 Segment production

Au cours de l'étiage 2014 et 2015, la production énergétique dans les centrales hydroélectriques de Song Loulou et d'Edéa dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) et celle de Lagdo dans le Réseau Interconnecté Nord (RIN) a été très limitée à cause d'un épuisement sévère des stocks d'eau des barrages réservoirs entraînant l'impossibilité de garantir un niveau de puissance pouvant satisfaire la demande en électricité. Dans le RIS, la situation s'est améliorée au cours de l'étiage 2016 avec la mise en eau partielle du barrage réservoir de Lom-Pangar en septembre 2015. La situation dans le RIN quant à elle n'a pas connu d'amélioration malgré la nouvelle centrale thermique de Djamboutou d'une capacité de 20 MW (groupes provenant de la centrale d'Ahala).

Le premier trimestre 2017 est marqué par de fortes perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique sur tout le territoire national causant le mécontentement des consommateurs de l'électricité.

Afin de maîtriser les causes de ces désagréments, l'ARSEL, dans le cadre de ses missions de contrôle des activités des opérateurs, a effectué plusieurs missions de contrôle sur le terrain. Ces missions se sont déroulées dans les centrales hydroélectriques et thermiques (appoint et isolée), mais également dans les barrages réservoirs.

L'objectif général desdites missions est de permettre à l'ARSEL d'évaluer l'équilibre offre – demande, d'une part, et de maîtriser les causes des fortes perturbations de fourniture de l'énergie électrique dans le système électrique camerounais, d'autre part.

Plus spécifiquement, la mission de contrôle technique a permis de :

- vérifier l'exécution des recommandations formulées par l'ARSEL en 2016 (remise en état des compteurs d'énergie dans les centrales, l'application de l'économie d'énergie dans les centrales, la stratégie de communication sur le plan de délestage dans le RIN, etc.) ;
- vérifier l'impact de l'apport de Lom-Pangar dans le cadre de l'étiage 2017 dans le RIS ;

- connaître le taux de disponibilité des centrales et les niveaux de remplissage des barrages réservoirs en 2017;
- maîtriser la situation du délestage dans les différents réseaux ;
- vérifier les travaux de réhabilitation de la centrale thermique d'appoint ;
- évaluer l'équilibre offre – demande dans le RIS, le RIN et les sites isolés.

4.1.3 Situation de l'offre de janvier à octobre 2017 dans le Réseau Interconnecté Nord (RIN)

- Niveau d'eau dans le barrage de Lagdo

Le barrage hydroélectrique de Lagdo a enregistré une mauvaise pluviométrie en 2016 pour permettre le passage de la saison sèche de 2017 qui court du mois de novembre à mai.

La courbe ci-après présente les réalisations de la cote amont du barrage de Lagdo sur la période de janvier 2016 à avril 2017.

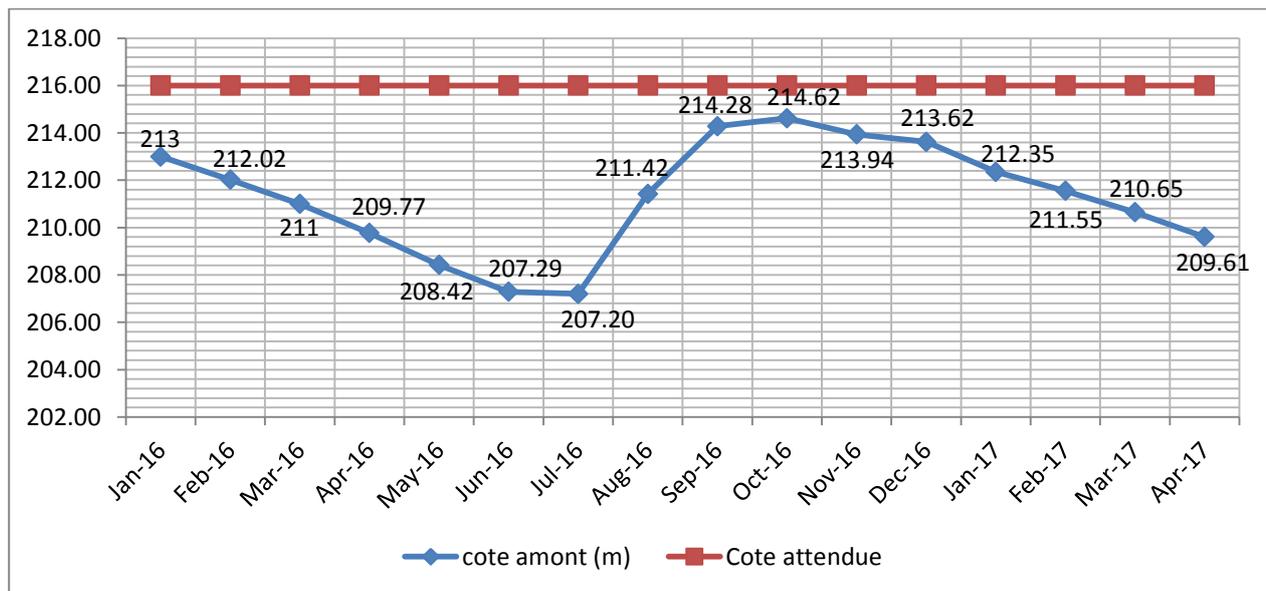


Figure 9: réalisations de la cote amont du barrage de Lagdo sur la période de janvier 2016 à avril 2017

L'on relève de la courbe ci-dessus une forte baisse du niveau d'eau (0,04 mètre par jour) dans le réservoir du barrage depuis le mois de novembre 2016,. A cela s'ajoute le taux d'évaporation de l'eau du barrage qui est évalué à 11,6% par jour au cours du mois d'avril 2017.

Cette situation a contraint ENEO à procéder au délestage depuis le mois de novembre 2016 de 02 (deux) jours par semaine entre 6 heures et 22 heures. Ceci était appliqué de manière alternée pour tous les grands départs Moyennes Tensions (MT) des postes sources de Ngaoundéré, Garoua, Guider et Maroua.

Au début du mois d'avril 2017, un jour supplémentaire de délestage a été ajouté pour les différents départs MT de 12 heures à 20 heures, portant ainsi à trois (03) le nombre de jours par semaine de délestage pour chaque départ MT. L'objectif pour ENEO étant de réduire de 95, 422 MW la demande, soit une énergie de 1 488, 106 GWh en sept (07) jours. La situation s'est améliorée avec l'apport des pluies au mois de juin.

En 2017, le cumul des délestages dans le RIN est évalué à 24 GWh.

Au regard de cette situation climatique qui empêche le service public d'électricité dans le RIN de satisfaire l'offre énergétique, l'opérateur a, avec l'entreprise AGGREKO, entrepris l'installation d'une centrale thermique d'une capacité installée de 10 MW à Maroua. Ladite centrale a été mise en service en août 2017 pour pallier le déficit de l'eau du barrage de Lagdo.

- **Production des centrales du RIN**

L'offre énergétique dans le RIN est assurée par les centrales hydroélectrique de Lagdo et thermique de Djamboutou, Kousseri et Maroua. La capacité totale installée desdites centrales est de 106 MW répartie comme suit :

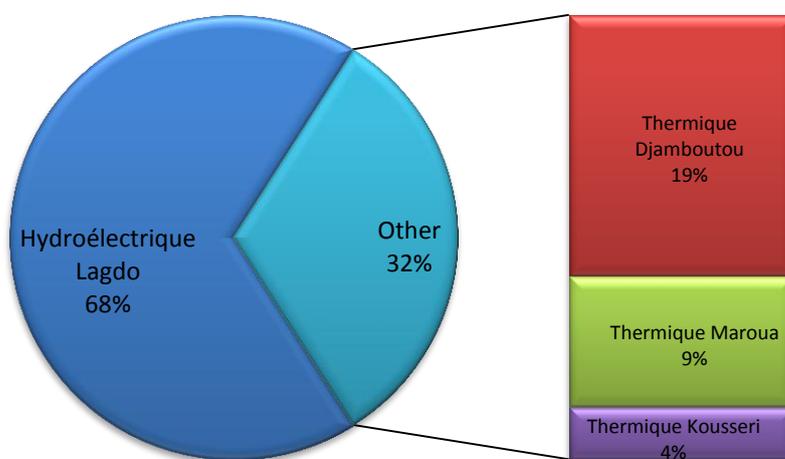


Figure 10: Mix énergétique du RIN en novembre 2017

Sur le plan de la production, la somme totale des énergies produites sur la période de janvier à octobre 2017 est de 290 309,1 MWh. Les réalisations de chaque centrale sont présentées dans le graphique ci-après.

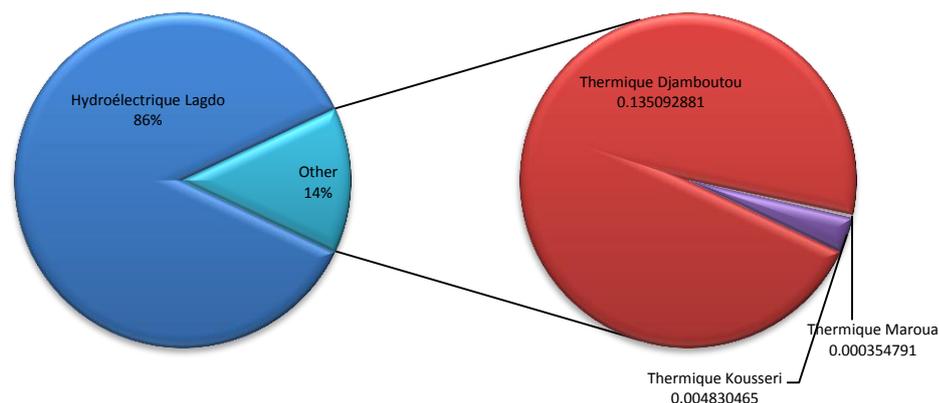


Figure 11: Apport de chaque centrale sur la période de janvier à octobre 2017

Les réalisations de la production énergétique de la centrale de Lagdo au premier trimestre 2017 comparées aux prévisions sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 7: réalisations de la production énergétique de la centrale de Lagdo

| | | janv-17 | févr-17 | mars-17 |
|--------------|------------|-------------|--------------|--------------|
| Projection | GWh | 21,3 | 25 | 24,4 |
| Réalisation | GWh | 23,18 | 20,64 | 21,99 |
| Ecart | GWh | 1,88 | -4,36 | -2,41 |

Du tableau ci-dessus, l'on observe que les projections de production n'ont pas été atteintes au cours des mois de février et mars 2017 pour les raisons évoquées ci-dessus. Ce déséquilibre va s'accroître sur les mois à venir si l'on n'enregistre pas d'apport dans le barrage.

4.1.4 Situation de l'offre de janvier à octobre dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS)

– Niveau d'eau dans les barrages de Song-Loulou et Edéa

Les niveaux d'eau enregistrés dans les barrages hydroélectriques de Song-Loulou et d'Edéa au cours de la période allant de 2016 à 2017 pour Edéa et l'évolution de l'eau de 2015 et 2017 pour Song-Loulou sont indiqués dans les graphiques ci-dessous.

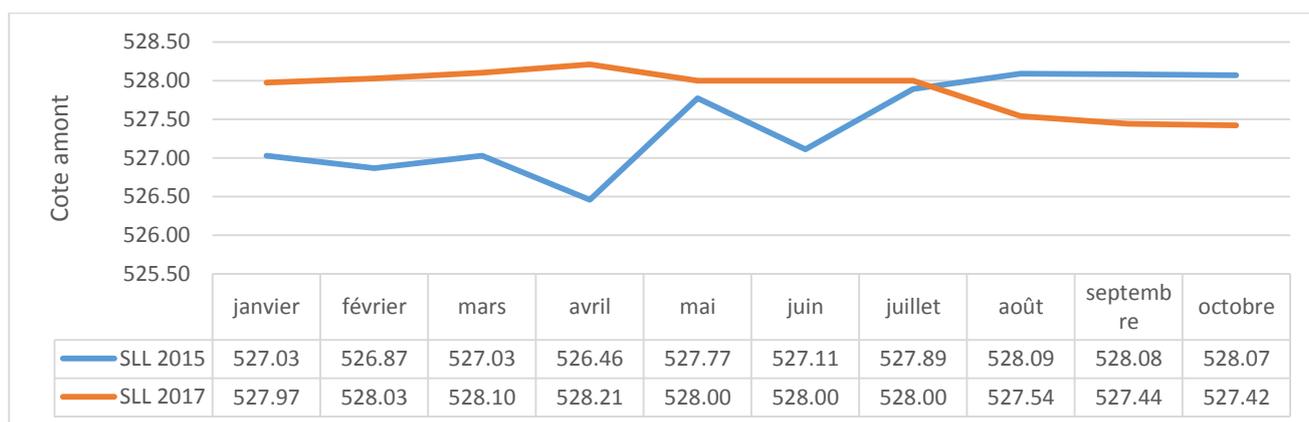


Figure 12: courbe du niveau de la cote amont enregistrée dans le barrage de SLL

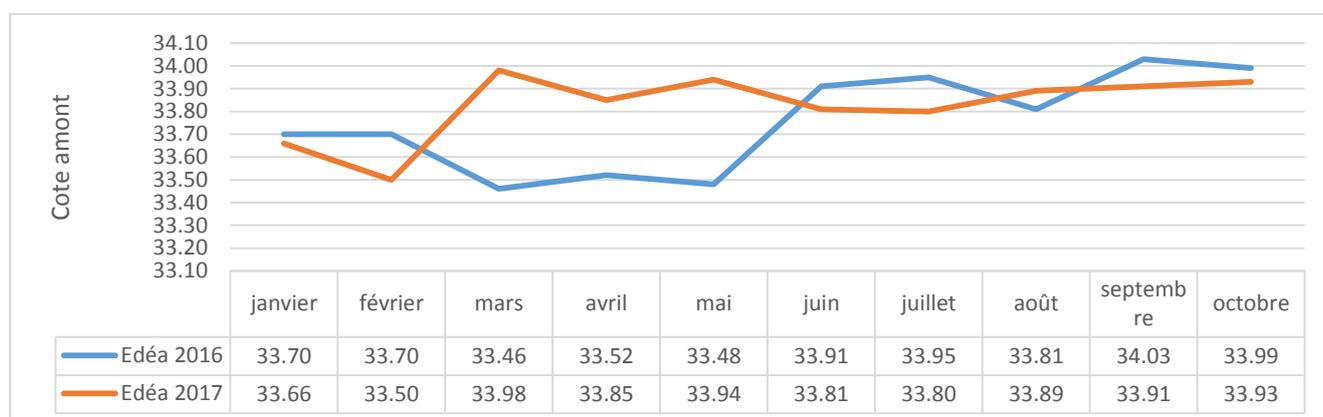


Figure 13: courbe du niveau de la cote amont enregistrée dans le barrage d'Edéa

L'analyse des courbes de niveau d'eau montre qu'au cours du premier trimestre, les barrages ont été assez sollicités par le Grid dispatch. Ceci se traduit par l'apport du barrage de Lom-Pangar depuis septembre 2015 et la disponibilité des groupes dans les deux centrales hydroélectriques.

– **Production des centrales du RIS**

L'offre énergétique hydroélectrique dans le RIS est assurée par les centrales de Song-Loulou et d'Edéa et plusieurs centrales thermiques d'appoint. La production entre 2016 et 2017 est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Données production des centrales hydro du RIS de 2016 à 2017

| Centrale | Unité | Total (janvier à octobre 2016-2017) | | |
|-------------|-------|-------------------------------------|-----------|-------|
| | | Production | | Gap |
| | | 2016 | 2017 | |
| Song-Loulou | MWh | 2 430 956 | 4 943 098 | -103% |
| Edéa | MWh | 1 605 338 | 3 362 854 | -109% |
| Total | | 4 036 294 | 8 305 952 | -106% |

L'analyse de ce tableau indique l'évolution de la production hydroélectrique et montre que les centrales hydroélectriques ont été doublement sollicitées par le Grid Dispatch en 2017.

– **Au niveau des centrales thermique d'appoint**

La situation dans les centrales thermiques d'appoint a été très favorable avec la réhabilitation des centrales thermiques de Limbé et celle de Bafoussam.

L'analyse des données recueillies par la mission de l'ARSEL montre que 96 % de la production d'énergie dans le RIS est hydroélectrique et 4 % thermique (LFO&HFO + Gaz), en dehors des producteurs indépendants (KPDC et DPDC).

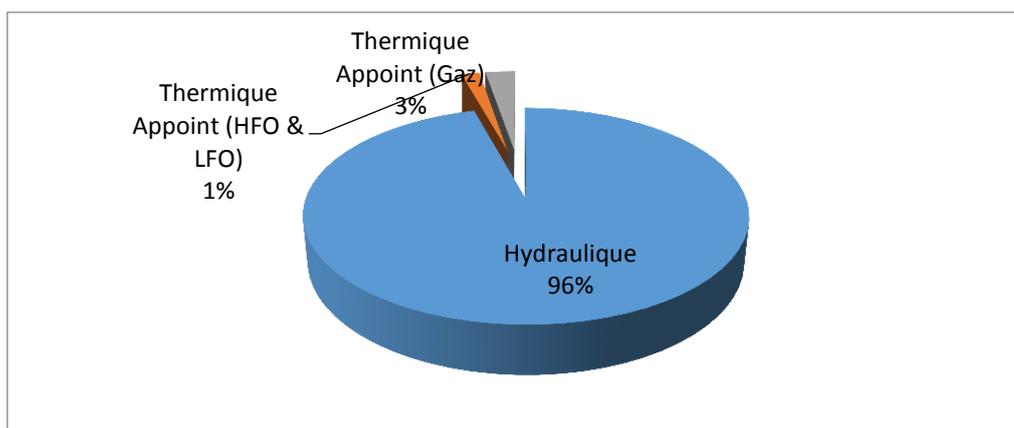


Figure 14: production d'énergie dans le RIS

– **Au niveau des centrales isolées**

La situation dans les vingt-cinq (25) centrales isolées en 2017 d'une manière générale a été très défavorable pour la satisfaction de la demande.

En 2017, les constats faits dans les centrales isolées sont les suivantes :

- depuis le 10 octobre 2017, ENEO a établi un plan de rationnement journalier qui consiste à l'arrêt total des centrales (même en cas de disponibilité de combustible) pendant les horaires suivants :
 - ✓ 0h : 00 à 6 H : 00,
 - ✓ et de 14H : 00 à 18 H : 00.

Cette pratique a été modifiée par les autorités (Préfet et Sous-Préfet) sous la présentation de ENEO.

- en plus du programme journalier de rationnement, ENEO effectue également des délestages réguliers ;

- plusieurs centrales ont connu un arrêt de production totale pendant plusieurs jours pour manque de combustible (cas de Banyo, Garoua-Boulai, etc.) ;
- l’absence de coordination des actions entre les agents ENEO des centrales isolées et ceux en charge des réseaux de distribution ;
- certaines localités ne disposent ni d’agent ENEO en charge du réseau de distribution ni d’agence commerciale, mais seulement des agents de la centrale ;
- l’absence de barrières de sécurité dans plusieurs centrales ;
- l’abandon des habitations de quarts construites par l’Etat du Cameroun et comptabilisés dans les immobilisations ;
- le non-entretien des sites ;
- l’absence des compteurs d’énergie pour les auxiliaires des centrales ;
- la non application de l’efficacité énergétique ou de l’économie d’énergie par les auxiliaires de la centrale isolée (les points lumineux sont allumés 24 heures/24).

4.2 *Situation du réseau de transport en 2017*

Le réseau de transport d’électricité camerounais est composé de deux (02) réseaux interconnectés. Il s’agit du :

- Réseau Interconnecté Sud (RIS) desservant la partie Sud du pays en électricité, notamment six régions (Centre, Littoral, Sud, Sud-Ouest, Ouest, Nord-Ouest) ;



- Réseau Interconnecté Nord (RIN) desservant la partie septentrionale, à savoir trois régions Adamaoua, Extrême-Nord, Nord.

Les niveaux de tension dans lesdits réseaux sont les suivantes :

- RIS : 225 kV et 90 kV ;
- RIN : 110 kV et 90 kV.

4.2.1. Énergies et pertes

Les résultats sur les énergies ainsi que les pertes énergétiques dans les postes obtenus dans les postes du RIS et du RIN sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Bilan énergétique des postes de transformation

| RESEAU | Postes de transformation | Energie de janvier à juin 2017 (MWh) | | | Perte (%) |
|------------------|--------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-----------|
| | | reçue au poste | livrée par le poste | Auxiliaires du poste | |
| RIS | BRGM | 209 611 | 206580 | 171,3 | 2% |
| | NGOUSSO | 330 881 | 330026 | 140 | 0,3% |
| | KONDENGUI | 92572 | 92225 | 95 | 0,4% |
| | AHALA | 159 534 | 159 240 | 120 | 0,2% |
| | MBALMAYO | 55 005 | 54 414 | 48 | 8,3% |
| | NSIMALEN | 22 329 | 21 819 | 38 | 2,2% |
| | NDJOCK-NKONG | 136 378 | 136 216 | 68 | 0,1% |
| | OYOMABANG | 743 048 | 735 159 | 369 | 4,3% |
| | Mangombe | 1 277 182 | 1 543 119 | 215 | 0,1% |
| | Bekoko | 215 358 | 199 630 | 153 | |
| | BONABERI | 11 656 | 144 621 | 88 | |
| | DEIDO | 66 309 | 144 090 | 91 | |
| | Njombe | 25 888 | 26 000 | 1 | -0,3% |
| | Nkongsamba | 128 774 | 239 582 | 66 | 0,2% |
| | Koumassi | 116 714 | 104 149 | 97 | |
| | LBB | 576 399 | 574 076 | 82 | |
| | Bassa | 339 906 | 226 494 | 167 | |
| | MAKEPE | 75 821 | 75 251 | 78 | |
| | NGODI BAKOKO | 837 | 72 657 | 76 | |
| | Bamenda | 65 442 | 58 182 | 620 | 13,8% |
| Bafoussam | 173 319 | 172 935 | 80 | 0,3% | |
| Total RIS | | 4 822 962 | 5 235 367 | 863 | 2 |
| RIN | Ngaoundéré | 28 486 | 28 023 | 55 | 2,5% |
| | Garoua | 135 475 | 134 688 | | 0,5% |

| | | | | | |
|--|------------------------|------------------|------------------|--------------|----|
| | | | | 344 | |
| | Guider | 41 197 | 73 008 | 40 | |
| | Maroua | 56 876 | 56 596 | 107 | 1% |
| | Total RIN | 262 034 | 292 315 | 546 | |
| | Total RIS + RIN | 5 084 996 | 5 527 682 | 3 409 | |

Se référant aux données du tableau ci-dessus, les constats suivants ont été relevés justifiant les valeurs du bilan énergétique dans les postes du RIN et du RIS :

- la défaillance des systèmes de comptage dans plusieurs postes (Logbaba, Bassa, Guider, Njombe, BRGM, etc.), ce qui a pour conséquence l'enregistrement des pertes en ligne négative dans plusieurs tronçons de ligne du RIS et du RIN (cas des tronçons LBB – Bekoko, LBB – Bassa, Oyomabang BRGM, Lagdo – Garoua 1 et 2, etc.) ;
- l'absence de compteurs dans le poste de Guider au premier trimestre ;
- la consommation des auxiliaires du poste de Bamenda est restée toujours très supérieure à celle de tous les postes du RIS et du RIN comme observée en 2016.

L'absence ou le mauvais fonctionnement des systèmes de comptage dans les postes a rendu difficile l'interprétation et l'acceptation des valeurs des énergies des tableaux ci-dessus. A cet effet, le Régulateur recommande à nouveau qu'un audit des systèmes de comptage dans les postes de transformation soit effectué dans les meilleurs délais avant l'opérationnalisation de la SONATREL.

4.2.2. Charges des lignes et transformateurs

Les charges des lignes et des transformateurs collectées pour le compte du premier semestre 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Charges des transformateurs

| RESEAU | Postes sources | Transfo | Puissance installée (En MVA) | Taux charge (%) | | | | | |
|--------|----------------|---------|------------------------------|-----------------|---------|---------|--------|--------|---------|
| | | | | janv-17 | févr-17 | mars-17 | avr-17 | mai-17 | juin-17 |
| RIS | OYOMABANG | T1 | 105 | 106% | 104% | 110% | 100% | 106% | 105% |
| | | T2 | 105 | 116% | 115% | 118% | 111% | 115% | 115% |
| | | T3 | 36 | 46% | 41% | 43% | 51% | 52% | 54% |
| | BRGM | T1 | 50 | 107% | 115% | 109% | 117% | 95% | 92% |
| | | T2 | 36 | 103% | 92% | 88% | 95% | 91% | 122% |
| | | T3 | 5 | 62% | 210% | 59% | 34% | 32% | 32% |
| | NGOUSSO | T1 | 36 | 69% | 69% | 68% | 61% | 63% | 63% |
| | | T2 | 36 | 123% | 103% | 70% | 61% | 83% | 100% |
| | | T3 | 50 | 106% | 116% | 115% | 119% | 115% | 114% |
| | KONDENGUI | T1 | 36 | 119% | 116% | 115% | 115% | 103% | 110% |
| AHALA | T1 | 36 | 108% | 108% | 116% | 97% | 104% | 105% | |

| | | | | | | | | | |
|--------------|------------|-----|------|------|------|------|------|------|-----|
| | T2 | 10 | 101% | 100% | 100% | 75% | 75% | 80% | |
| MBALMAYO | T1 | 20 | 126% | 125% | 119% | 115% | 119% | 121% | |
| NSIMALEN | T1 | 10 | 103% | 103% | 101% | 98% | 97% | 97% | |
| | T2 | 10 | 93% | 106% | 91% | 91% | 74% | 88% | |
| NDJOCK-NKONG | T1 | 20 | 60% | 60% | 57% | 46% | 47% | 49% | |
| Mangombe | T2 | 105 | 112% | 102% | 97% | 92% | 97% | 97% | |
| BEKOKO | T1 | 105 | 123% | 125% | 123% | | | | |
| | T2 | 36 | 49% | 52% | 59% | | | | |
| Logbaba | T1 | 105 | 120% | 114% | 127% | | | | |
| | T2 | 105 | 114% | 108% | 126% | | | | |
| BAMENDA | T1 | 36 | 84% | 84% | 91% | 83% | 89% | 81% | |
| NJOMBE | T2 | 20 | 100% | 94% | 100% | 44% | 44% | 88% | |
| BAFOUSSAM | T1 | 36 | 49% | 48% | 48% | 49% | 48% | 48% | |
| | T2 | 50 | 86% | 88% | 82% | 85% | 85% | 85% | |
| NKONG 1 | T1 | 10 | 38% | 38% | 38% | 38% | 38% | 38% | |
| NKONG 2 | T2 | 20 | 113% | 114% | 113% | 119% | 114% | 118% | |
| RIN | Ngaoundéré | T1 | 20 | 72% | 72% | 70% | 68% | 66% | 66% |
| | Garoua | T1 | 20 | 44% | 44% | 50% | 50% | 88% | 0% |
| | | T2 | 20 | 47% | 45% | 52% | 94% | 49% | 77% |
| | | T3 | 60 | 53% | 49% | 65% | 58% | 53% | 58% |
| | Maroua | T1 | 10 | 71% | 86% | 86% | 98% | 83% | 86% |
| | | T2 | 20 | 81% | 81% | 75% | 88% | 81% | 63% |
| | Guider | T1 | 10 | 67% | 64% | 75% | 71% | 75% | 66% |

Si l'on se réfère aux données du tableau ci-dessus, l'on observe que les transformateurs dans plusieurs postes du RIS ont fonctionné au-delà de leurs charges nominales durant tout le premier semestre 2017. Ceci s'observe dans les transformateurs des postes de Nkongsamba, Logbaba, Oyomabang, Ngoussou, Kondengui, Mbalmayo, Ahala, et du BRGM.

L'opérateur ENEO a procédé à l'installation de nouveaux transformateurs aux postes de Ngoussou (50 MVA en décembre 2016), à Bafoussam (50 MVA en avril 2017) et à Oyomabang (remplacement d'un transformateur 105 MVA par un autre 105 MVA en 08 juillet 2017). Outre le nouveau transformateur de Bafoussam, les deux autres n'ont pas apporté de changement dans le volume des charges. Selon les chefs des postes, le seul changement réside dans le fait que les nouveaux transformateurs peuvent supporter les taux de charge observés dans le tableau 8, ci-dessus, sans provoquer de déclenchement des dispositifs de protection pour cause de variation de température.

Les taux de charge des transformateurs présentés ci-dessus sont souvent les causes des délestages observés dans certains quartiers de la ville de Yaoundé et ses environs.

Contrairement aux taux de charge des transformateurs du RIS, la situation des transformateurs du RIN est plutôt stable.

Par ailleurs, une base technique située à Ndjock-Nkong, et chargée de la surveillance et des opérations de maintenance de premier niveau sur deux lignes Mangombe – Oyomabang (225 kV) et Edéa - Ndjock-Nkong – Oyomabang (90 kV), a été créée. Elle a également la charge d'identifier tout incident nécessitant les grandes opérations de maintenance sur lesdites lignes HTB.

4.2.3. Ouvrages de distributions et énergies non fournies (ENF)

Les principaux résultats obtenus par la mission sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ceci après les échanges avec les responsables de ENEO dans les chefs-lieux sur la répartition régionale de la couverture électrique effectuée par l'opérateur.

Tableau 11: informations sur les ouvrages et distributions et énergies non fournies

| | Objectifs | Constats et résultats | Conséquences |
|---|--|--|---|
| 1 | <p>Evaluer la ressource mise en œuvre par l'opérateur pour réduire les ENF</p> | <p>Il a été relevé une densification des bases techniques par ENEO dans les grandes métropoles comme Yaoundé, Douala et Bafoussam où l'on dénombre plus de 7 bases techniques (dont trois de plus en cours de création à Yaoundé). Celles-ci ont été créées pour réduire les temps d'intervention en cas d'incident sur le réseau.</p> <p>Les autres villes et localités du pays sont laissées à la charge d'une seule base technique et aux chefs de centre. Lesdites bases composées pour la plupart 6 personnes au maximum ont la charge des interventions dans les chefs-lieux des régions et toutes les localités desservies en électricité dans ladite région. Ces bases techniques se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux des régions administratives et ne disposent pour la plupart que d'un véhicule (4x4) et parfois une moto pour le chef de centre.</p> <p>Le tableau en annexe, illustre la couverture des localités par les bases techniques dans les régions où s'est déroulée la mission de l'ARSEL.</p> | <p>Non réduction des ENF dans toutes les autres villes et les villages électrifiés, car les interruptions de fourniture d'énergie électrique peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs mois.</p> |
| 2 | <p>Maitriser les niveaux d'intervention des agents ENEO et des entreprises sous-traitantes dans les réseaux de distribution</p> | <p>Les niveaux d'intervention dans les réseaux de distribution sont les suivants :</p> <p>agent ENEO (base technique et centre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de défaut ; - Consignation et déconsignation ; - Programmation des travaux de maintenance ; - Etudes et devis pour les interventions ; - Encadrement des travaux confiés aux entreprises sous-traitantes <p>Entreprise sous-traitante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération de coupure/remise ; - Travaux lourds (remplacement poteaux, construction nouveau réseau, remplacement transformateur, etc.) ; - Elagage et nettoyage des couloirs de lignes. <p>Il faut noter que les entreprises sous-traitantes sont également basées dans les chefs-lieux de région administrative et rencontrent parfois des difficultés financières ou refusent d'intervenir dans les villes éloignées de la région pour cause de faible coût de l'intervention</p> | <p>L'abandon des interventions dans les réseaux de distribution aux entreprises sous-traitantes.</p> <p>Prolongement des interruptions de fourniture d'énergie dans les villes et villages éloignés de la métropole régionale à cause des procédures administratives ou du faible coût des interventions par rapport aux dépenses à effectuer</p> |

| | Objectifs | Constats et résultats | Conséquences |
|---|--|---|--|
| 3 | Suivre la procédure de traitement et d'enregistrement des interruptions | Plusieurs interruptions de fourniture de l'énergie électrique enregistrées par l'ARSEL (Call center, SDCTQS, etc.) au cours du premier semestre n'ont pas été retrouvées dans le journal des interruptions. Il s'agit pour la plupart des interruptions survenues dans un départ MT et qui n'a pas provoquer le déclenchement dudit départ dans le poste source. | Volonté de l'opérateur de minimiser les ENF dans le fichier transmis au Régulateur |
| 4 | Vérifier la fiabilité des données sur les énergies non fournies transmises à l'ARSEL par ENEO dans le journal des interruptions | Il ressort des échanges que les Agents de ENEO en charge de l'enregistrement des ENF ne maîtrisent pas le nombre de clients en aval des transformateurs MT/BT. Pour certains, les données de clients utilisées pour calculer les indicateurs comme le SAIDI et le SAIFI datent de plus de 3 ans | Valeurs du SAIDI et SAIFI du journal d'interruption fausses pour non maîtrise du nombre exact de clients coupés après une interruption de fourniture de l'énergie électrique |
| 5 | Evaluer le planning de maintenance préventive sur les réseaux de distribution pour réduire les ENF | Le constat effectué dans les régions visitées est que l'opérateur applique beaucoup de maintenance corrective et très peu de maintenance préventive dans les réseaux de distribution. Dans la région de l'Est, par exemple, les villes de MINTA et de GOULEMEKON sont suspendues de fourniture d'électricité depuis plus de quatre mois pour faute de maintenance préventive qui rend les travaux de réhabilitation plus difficiles. Toutefois, une exception a été observée dans la région de l'Ouest où les responsables ont défini clairement comme prioritaire une maintenance systématique sur tous les grands départs MT chaque année. | Conséquence de nombreuses interruptions de fourniture d'énergie enregistrées pour des raisons de chute de poteaux, de la végétation, etc. |
| 6 | Maîtriser la procédure de sortie de matériels dans les magasins | L'opérateur ENEO a mis en place des procédures DIVS (Danger Imminent Vie et Santé) pour faciliter les sorties de matériel en cas d'incidents sur le réseau. Toutefois, la mission a constaté que les magasins de l'opérateur ENEO sont situés seulement dans les chefs-lieux des régions administratives et non le plus proche des consommateurs (villes et villages) | Prolongation des durées de remplacement des équipements défectueux ou poteau dans les villes autres que les chefs-lieux de région (si l'on compte le temps de sortie du matériel, de préparation administrative avec l'entreprise sous-traitante, du transport dudit matériel au lieu de l'incident et de son remplacement). Ce qui rend les durées de coupure de courant plus longues dans lesdites villes |

| | Objectifs | Constats et résultats | Conséquences |
|---|---|--|---|
| 7 | Maîtriser les procédures de conduite de réseau dans les CCR des villes de Yaoundé et de Douala | <p>Les CCR fonctionnent 7 jours/7 et 24 heures/24 en service de quart. Toutefois, le quart est assuré par une seule personne qui a la charge de répondre à toutes les sollicitations du Grid dispach, des chefs de base technique, de l'ARSEL, et autres. Ce qui est très difficile lorsque les sollicitations sont simultanées. Ce cas a été vécu par la mission au CCR de Douala où quatre téléphones ont sonné au même moment.</p> <p>A titre d'exemple, le CCR de Douala doit gérer environ 90 départs MT et 8 bases techniques, ce qui très difficile pour une seule personne au quart.</p> | <p>Les clients demeureront dans le noir, car les instructions de manœuvres dans le réseau ne pourront être données par le seul agent pris par d'autres urgences (entraînant l'augmentation des ENF)</p> |

Se référant aux conséquences présentées dans le tableau ci-dessus, le Régulateur a formulé les recommandations suivantes à l'endroit de ENEO:

- multiplier les magasins dans toutes les villes du Cameroun pour réduire les durées d'intervention et par conséquent les ENF ;
- multiplier les bases techniques et doter celles-ci des moyens logistiques nécessaires pour les interventions ;
- mener des études de maîtrise du nombre des clients en aval de chaque transformateur MT/BT et l'actualiser chaque année au vu de son caractère dynamique ;
- ressortir toutes les ENF survenues dans les réseaux de distribution et n'ayant pas provoqué les déclenchements des disjoncteurs de départ (observé par les baisses de charge dans les postes sources) ;
- augmenter les effectifs de quarts dans les CCR pour plus de flexibilité dans la conduite de réseau en cas de plusieurs sollicitations ;
- appliquer la maintenance préventive dans les réseaux de distribution comme celle effectuée dans la région de l'Ouest ;
- dédier les entreprises sous-traitantes dans toutes les grandes villes et non seulement dans les chefs-lieux de région seulement ;
- accroître les niveaux d'intervention des agents Eneo au vu de ce qui a été révélé.

4.3 Obligation de desserte

De la loi de 2011 régissant le secteur de l'électricité, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité a pour mission principale, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité. A cet effet, l'ARSEL a effectué des missions de contrôle de l'évolution de la desserte en 2016 et 2017.

En effet, les incitations contractuelles d'un montant de **381 145 570 FCFA** pour les objectifs de la première période quinquennale 2006 – 2010 et de **173 815 788 FCFA** pour la deuxième période quinquennale 2011 – 2015 ont été infligées à l'opérateur pour non-respect des dispositions de l'article 9 de l'avenant au contrat de concession de distribution et de vente d'électricité basse tension signé en 2006 modifiant les objectifs de la desserte.

Au cours des missions de l'ARSEL en 2017, les constats faits sont les suivants :

- les usagers sollicitant des branchements dont les longueurs de ligne sont supérieures à 100 mètres (lorsque cette longueur dépasse 100 mètres, la partie en dépassement est considérée comme une extension de Réseau) sont renvoyés systématiquement dans les

chefs-lieux de région électrique définis par Eneo. Cette pratique ne tient pas compte de la localité du demandeur ;

- les devis de branchement consultés par la mission montrent que le câble aérien torsadé inférieur à 10 mètres est encore facturé aux clients.
- les clients d'habitations collectives sont basculés en facturation de branchements standards sociaux au lieu des panneaux supplémentaires.
- le montant des équipements standards supérieur à celui indiqué dans les bordereaux de l'annexe 1 de l'avenant n°1 au contrat de concession de distribution et de vente d'électricité basse tension signé en 2006, soit un montant de 29 559 FCFA au lieu du montant contractuel de 27 625 FCFA.
- l'exécution tardive des branchements, car les entreprises en charge de l'exécution sont basées dans les chefs de région administratives et exigent parfois un nombre conséquent de demandes de branchements;
- les dates sur les documents physiques sont différentes de celles indiquées dans la base de données transmise à l'ARSEL ;
- une bonne pratique d'archivage des informations sur les clients et un traitement dans les délais d'exécution des branchements dans l'agence de Nkongsamba ;
- un nombre faible de requêtes des Usagers dans les agences. Selon ENEO, cela est dû non seulement à l'alphabétisation des populations de cette localité, l'indisponibilité des Usagers, l'ignorance de leurs droits, mais aussi à leur « pacifisme » ;
- l'absence de plusieurs composants d'un branchement standards tels que indiqués dans le bordereau de prix de branchement à l'annexe 1 de l'avenant au contrat de concession de distribution et vente d'électricité basse tension de 2006 bien que payés par le client dans le devis de branchement qui lui a été servi par ENEO. Il s'agit de:
 - la pince d'ancrage ;
 - la Tige Queue de Cochon (TQC) ;
 - la Plaque Queue de Cochon (PQC) ;
 - le Coupe Circuit Fusible Branchement Démontable (CCFBD) ;
 - les fusibles.
- la double exploitation des Points de Livraison (PL) et la non-conformité du lieu des branchements ;
- les longueurs des câbles facturés aux usagers ne sont pas respectées sur le terrain.



Figure 15: Branchements localisés sur les toilettes d'une mosquée à Guider pour alimenter les maisons ci-contre (situé à environ 200 mètres).

4.4 Qualité de service commercial

A l'issue des campagnes de mesure de la qualité de tension dans les localités effectuées par ARSEL en 2017, les constats suivants ont été faits :

- environ 90% des abonnés visités ne connaissent pas l'ARSEL ;
- la totalité des abonnés visités n'ont pas une connaissance de la tarification de l'électricité au Cameroun ;
- 20,69% des abonnés visités font de la redistribution de l'énergie électrique ;
- les tensions mesurées dans toute la ville d'Eséka sont bonnes ;
- 66% des baisses de tension dans les autres PL sont dues aux surcharges des transformateurs dont 22,4% à l'éloignement des transformateurs par rapport à certains points de livraison et 11,6% à la qualité des installations électriques intérieures et la redistribution de l'électricité aux voisins ;
- les valeurs extrêmes de la tension, hors des tolérances contractuelles mesurées au cours de la campagne sont les suivantes :
 - 244 V, localité Monatélé, mesurée à 15h 09, le 02 août 2017 au lieu-dit « Nkogmondo » ;
 - 145 V, localité de Nkometou, mesurée à 14h 19, le 03 août 2017 au lieu-dit « cité des princes ».
- plusieurs cas de fraude observés sur le terrain ;
- l'absence des disjoncteurs différentiels dans certains PL ;
- plusieurs compteurs d'énergie électrique vétuste.

4.5 Autres activités de régulation technique

4.5.1. Suivi régulateur des investissements

Conformément à l'article 16 du contrat de concession et licence, l'opérateur ENEO communique à l'ARSEL un programme d'investissement annuel faisant apparaître les projets d'investissements propres à l'opérateur nécessaires pour satisfaire à ses obligations contractuelles. Pour l'exercice 2017, le suivi régulateur des investissements a porté sur :

- la communication du programme d'investissement annuel 2017 validé ;

- le recensement des projets d'investissement inscrits dans le programme d'investissement annuel validé ;
- les visites sur le terrain afin d'apprécier le niveau d'avancement des actions sur la base des quantitatifs des projets dans les Régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest, d'une part ; et les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême- Nord, d'autre part ;
- les visites des centrales thermiques d'approvisionnement d'électricité d'ENEO de Djamboutou de Garoua et d'AGGREKO de Maroua.

4.5.2. Suivi régulateur des projets de développement

Le suivi régulateur des projets structurants a été marqué par les visites des barrages hydroélectriques de Mekin et de Memve'ele par les membres du conseil d'administration et une équipe de l'ARSEL.

4.5.3. Suivi du projet RUMPI

Les principales activités suivantes ont été réalisées :

- la définition du schéma d'exploitation de la PCH ;
- la publication du communiqué relatif au lancement de l'ASMI pour l'exploitation de la PCH (2,9 MW) Falls 210 ;
- la présélection des soumissionnaires ;
- la descente sur le terrain avec les soumissionnaires sur le site d'aménagement de la PCH (2,9MW) Falls 210.

4.5.4. La régulation environnementale

Pour l'année 2017, la régulation environnementale a consisté en:

- l'élaboration de la stratégie de régulation environnementale interne et externe de l'ARSEL ;
- l'élaboration du canevas de mise en place de l'unité QHSE de l'ARSEL ;
- la mise à jour du manuel de procédures environnemental de l'Agence (élaboré en 2014) ;
- la réalisation de deux contrôles environnementaux sur quelques sites d'exploitation ;
- le lancement du tri sélectif des déchets produits à l'Agence grâce à la convention de partenariat signée avec la Fondation Cœur d'Afrique de Roger Milla pour la Promotion du Développement Durable (CARMEDD) ;

- la pavage du parking arrière de l'Agence grâce aux pavés recyclés (fabriqués à base des déchets plastiques) ;
- la sensibilisation du personnel de l'Agence au tri sélectif et aux écogestes ;
- la participation au mois de novembre du 1^{er} Salon de l'Economie verte de Dakar.

Le volet de la régulation environnementale a été largement densifié et permettra à l'ARSEL dès 2018 de se déployer de manière plus effective non seulement dans ses locaux, mais également auprès des autres opérateurs.



Figure 16: Pose des pavés au parking arrière de l'ARSEL



Figure 17: Ramassage de déchets plastiques à l'ARSEL

4.5.5. Comité Consultatif des Experts Indépendants de l'Electricité et Disciplines Connexes (CCEIE-DC)

Le CCEIE-DC a mené cinq (05) activités majeures au cours de l'année 2017, dont :

- l'élaboration du code déontologique et de gouvernance ;
- l'élaboration des statuts ;
- l'élaboration du règlement intérieur et la revue des textes sur l'électricité ;
- l'identification des thématiques d'études ;
- l'information et la mobilisation des experts.

4.5.6. Normes

- 160 normes ont été recensées ; celle des poteaux bois en fait partie. L'ARSEL souhaite accélérer le financement pour mettre en œuvre le programme d'homologation pour lequel elle est à la deuxième phase sur six ;
- 114 normes dans domaine de l'électricité, et de l'électrotechnique couvrant la terminologie, les spécifications et les méthodes d'essais ont été validées et soumises à l'homologation de l'ANOR.

5. ADMINISTRATION INTERNE

5.1 *Gestion du budget, des Affaires générales, des ressources humaines, de l'audit et du contrôle interne.*

5.1.1 *Gestion du budget*

5.1.1.1 *Recouvrement des ressources*

L'état de recouvrement des ressources budgétisées et adoptées par le Conseil d'Administration est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 12: L'état de recouvrement des ressources budgétisées et adoptées par le Conseil d'Administration

| N° ligne | Libellés | 2016 | PREVISIONS 2017 | | | RECOUVREMENT | | |
|--|---|----------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|---|--|
| | | Prévisions 2016 | RESSOURCES CERTAINES | RESSOURCES CONDITIONNELLES | TOTAL | Recouvrements | % recouvrement sur les prévisions totales | % recouvrement sur les prévisions sur ressources certaines |
| | SUBVENTIONS | | | | | | | |
| 140 000 | Subventions d'investissement et d'équipement reçues de l'Etat | 25,000,000 | 25,000,000 | | 25,000,000 | | | |
| 750 000 | Subventions de fonctionnement versées par l'Etat | 300,000,000 | 300,000,000 | | 300,000,000 | | | |
| 750 999 | Autres subventions reçues | | | | | | | |
| TOTAL SUBVENTIONS | | 325,000,000 | 325,000,000 | - | 325,000,000 | | | |
| 710 | REDEVANCES DES OPERATEURS | | | | | | | |
| 710 000 | Redevance ENEO | 1 605 782 505 | 1415827553 | 947 870 000 | 2,363,697,553 | 1,473,062,080 | 62.32% | 104.04% |
| 710 001 | Reliquat redevances ENEO exercice antérieur | | 0 | | - | 249,950,901 | | |
| 710 021 | Redevance KPDC | 330 706 635 | 330,706,635 | | 330,706,635 | 317,863,825 | 96.12% | 96.12% |
| 710 022 | Redevance DPDC | 88 686 665 | 88,686,665 | | 88,686,665 | 86,808,905 | 97.88% | 97.88% |
| 710 090 | Autres redevances encaissées | | 707,913,777 | | 707,913,777 | | 0.00% | 0.00% |
| Total redevances des opérateurs | | 2 025 175 805 | 2,543,134,630 | 947,870,000 | 3,491,004,630 | 2,127,685,711 | 60.95% | 83.66% |
| 711 | FRAIS D'ETUDES DES CONTRATS | | | | | | | |
| 711 000 | Frais de contrat de production | 50 000 000 | 50,000,000 | | 50,000,000 | | | |
| 711 100 | Frais de contrat de transport | | | 100 000 000 | 100,000,000 | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|---------------|
| 711 200 | Frais de contrat de vente | 50 000 000 | | 100 000 000 | 100,000,000 | 50,000,000 | 50.00% | |
| 711 900 | Autres études | | 100,000,000 | 100 000 000 | 200,000,000 | 2,500,000 | 1.25% | 2.50% |
| Total frais d'études des contrats | | 100 000 000 | 150,000,000 | 300,000,000 | 450,000,000 | 52,500,000 | 11.67% | 35.00% |
| 770 | AUTRES PRODUITS ET PROFITS DIVERS | | | | | | | |
| 770 200 | Dons, legs reçus | | | | | | | |
| 770 300 | Excédents de caisse non justifiés | | | | | | | |
| 770 800 | Autres produits et profits divers (FINELEC et autres...) | | | | | | | |
| 770 810 | Report solde exercice antérieur | | 559,382,504 | | 559,382,504 | 263,218,652 | 47.06% | 47.06% |
| Total autres produits et profits divers | | - | 559,382,504 | | 559,382,504 | 263,218,652 | 47.06% | 47.06% |
| TOTAL RESSOURCES | | 2 450 175 805 | 3,577,517,134 | 1,247,870,000 | 4,825,387,134 | 2,443,404,363 | 50.64% | 68.30% |

- les principaux recouvrements concernent les ressources certaines et se présentent comme suit :
- subventions : 0% ; Redevances des opérateurs : 60.95% ;
- frais d'études des contrats : 11.67% ;
- autres profits (solde en banque au 31 décembre 2016) : 47.06%

Soit un montant total de 2 443 404 363 F CFA et 50.64% des ressources totales prévues.

5.1.1.2 Exécution des engagements

Les engagements sont faits prioritairement sur les prévisions des ressources certaines. Les prévisions conditionnelles ne sont engagées que lorsque lesdites ressources sont recouvrées. Ce principe de gestion, qui met en cohérence la gestion budgétaire et le suivi de la trésorerie, a été adopté et mis en application pour éviter la constitution des impayés.

5.1.1.2.1 Exécution des engagements du Programme de Régulation

Ce Programme a bénéficié d'un budget prévisionnel consolidé de sept cent cinquante-deux millions neuf cent quarante mille six (752 940 006), dont trois cent quatre-vingt dix-huit millions deux cent cinquante mille (398 250 000) en investissement et trois cent cinquante-quatre millions six cent quatre-vingt dix mille six (354 690 006) en fonctionnement, soit une dotation budgétaire finale 15.60 % des prévisions des ressources de l'exercice 2017.

Tableau 13: Exécution des dépenses du programme de régulation

| Libellés | Montant en CP 2016 | Budget final | Engagements | % d'exécution | Ordonnancements | %ordonnancement |
|----------------------------|--------------------|--------------|-------------|---------------|-----------------|-----------------|
| Total investissement | 398,250,000 | 398,250,000 | 60,855,750 | 15.28% | 43,908,400 | 72.15% |
| Total fonctionnement | 354,690,006 | 354,690,006 | 104,749,942 | 29.53% | 78,156,602 | 74.61% |
| Budget général programme 1 | 752,940,006 | 752,940,006 | 165,605,692 | 50.65% | 122,065,002 | 73.71% |

Le programme de Régulation a connu un taux d'exécution globale de ses engagements sur ressources certaines de 28.79 % et 21.99 % sur les ressources globales prévues à cet effet.

Cependant, les montants ordonnancés représentent 73.71 % des engagements et donc un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2018 de 43 540 690 F CFA, soit 26.29 % des engagements.

5.1.1.2.2 Exécution des engagements du Programme d'Appui

L'objectif global du programme d'appui est l'accompagnement des unités opérationnelles à la réalisation de leurs missions.

Ce Programme a bénéficié d'un budget prévisionnel de quatre milliards soixante-douze millions quatre cent quarante-sept mille cent vingt-huit (4 072 447 128) F CFA, dont trois cent quatre millions trente un mille quatre cent trente-neuf (304 031 439) F CFA en investissement et trois milliards sept cent soixante-six millions quatre cent quinze mille six cent quatre-vingt-neuf (3 768 415 689) F CFA en fonctionnement.

Ce programme comprend toutes les charges incompressibles de l'Agence.

Tableau 14: Exécution des engagements du programme d'Appui

| LIBELLE | MONTANT CP | BUDGET FINAL | ENGAGEMENT | % Execution | Ordonnement | % ordonnancement |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|----------------------|------------------|
| Charges d'investissement | 304,031,439 | 304,031,439 | 63,751,728 | 20.97% | 63,751,728 | 100.00% |
| Charges de fonctionnement | 3,768,415,689 | 3,768,415,689 | 1,648,891,908 | 43.76% | 1,473,962,166 | 89.39% |
| Total dépenses programme 2 | 4,072,447,128 | 4,072,447,128 | 1,712,643,636 | 42.05% | 1,537,713,894 | 89.79% |

Le Programme d'Appui, qui avait bénéficié d'une dotation budgétaire finale de 84.40%, a connu un taux d'exécution globale de ses engagements sur ressources certaines de **57.21%** et **40.05%** sur les ressources totales prévues à cet effet.

Les montants ordonnancés représentent 89.70% des engagements et donc un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2018 de **174 929 742 FCFA**.

5.1.1.2.3 Exécution globale des engagements

La structure globale des engagements se présente comme suit :

Tableau 15: Exécution globale des engagements (FCFA)

| Libelles | Montant en cp 2016 | Budget final | Engagement | % d'execution | Ordonnements | % ordonnancement |
|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|----------------------|------------------|
| Total investissement | 702,281,439 | 702,281,439 | 124,607,478 | 17.74% | 107,660,128 | 86.40% |
| Total fonctionnement | 4,123,105,695 | 4,123,105,695 | 1,753,641,850 | 42.53% | 1,552,118,768 | 88.51% |
| Budget general | 4,825,387,134 | 4,825,387,134 | 1,825,087,449 | 37.82% | 1,659,778,896 | 90.94% |

Le montant des engagements validés (1 825 087 449) représente un taux d'exécution sur les engagements de 51% des prévisions sur les ressources certaines et 38% sur les prévisions sur

ressources globales. Le montant des ordonnancements est de 1 659 778 896 F CFA, soit 91% des engagements.

5.1.2 Affaires générales

5.1.2.1 Suivi des assurances

Les activités du Pool Assurance pour le compte de l'exercice 2017 s'articulent autour des points ci-après :

- suivi de l'exécution des polices d'assurance maladie, individuelle, accidents et frais funéraires ;
- suivi de l'exécution des polices d'assurance automobiles et globales dommages.

a. Suivi de la Police d'assurance maladie

Du 1^{er} janvier au 30 juillet 2017, l'assurance maladie de l'ARSEL n'a connu aucune perturbation, les prestations d'assurance maladie ont été régulièrement remboursées.

Du 1^{er} août 2017 au 1^{er} novembre 2017, lesdites prestations ont été suspendues suite au non-respect du caractère synallagmatique du contrat. En effet, l'ARSEL n'ayant pas payé la prime dans les délais, toutes les prestations relatives à ce contrat et au profit des personnels ont été suspendues. Néanmoins, à titre exceptionnel, deux cas ont été pris en charge par AXA.

Une fois la prime payée, la police assurance maladie est à nouveau rentrée en vigueur; ce qui s'est traduit par la reprise des remboursements, la délivrance des bons de prise en charge et toutes autres prestations prévues dans ladite police d'assurance.

Au 30 novembre 2017, il a été procédé au calcul des résultats techniques de la police afin de déterminer le rapport Sinistres à Primes (S/P) de la période écoulée ; la détermination desdits résultats a été effectuée sur une période de référence de douze mois. En fonction de ces résultats, un ajustement de prime sera établi et prendra effet au renouvellement.

b. Frais funéraires

Un sinistre a été déclaré depuis le 02 décembre 2017 ; il s'agit du décès de Monsieur WANGUE WANGUE Adolphe Mirabeau. La déclaration de décès a été faite auprès de l'Assureur. Le chèque de remboursement des frais funéraires reste attendu.

c. Assurance Automobiles

Un sinistre déclaré : le véhicule de marque Mitsubishi Pajero immatriculé CE 397 HD. Un bon de prise en charge a été délivré au profit du garage MCY Motors.

5.1.2.2 *Le suivi du matériel roulant*

L'ARSEL dispose d'un parc automobile évalué à 18 (dix-huit) véhicules et 02 (deux) motocyclettes. Un processus rigoureux de sélection des garages agréés a été entrepris et a conduit à la section de 05 (cinq) garages agréés, non compris les concessionnaires. Quelques incidents ont été enregistrés et diligentés auprès de l'Assureur, à l'instar de l'accident du véhicule de marque Mitsubishi PAJERO immatriculé CE 397 HD qui a pris en charge par l'Assurance AREA.

5.1.2.3 *L'entretien, hygiène et salubrité*

Dans l'attente de la finalisation des travaux d'extension du bâtiment C et ceux de la construction de la TOUREL, les locaux de l'Agence sont régulièrement entretenus.

5.1.2.4 *Manuel des procédures administratives financières et comptables*

Le processus d'actualisation de ce manuel des procédures reste permanent et a fait l'objet d'une relecture par le Consultant au cours de l'exercice 2017. La mouture relue sera disponible au cours de l'exercice 2018.

5.1.3 *Gestion des ressources humaines*

5.1.3.1 *Gestion du personnel*

Les statistiques du mois de décembre 2017 montrent que l'ARSEL compte actuellement cent dix (110) personnels après l'enregistrement de deux (02) départs à la retraite (M. NASELI BAU OKHA, Directeur de la Gestion des Régimes et Mme BATIMBA Marie Cécile, Assistante du Président du Conseil d'Administration de l'ARSEL cumulativement avec ses fonctions de Chef de Service en charge des Affaires Générales) et d'un décès (M. WANGUE WANGUE Adolphe Mirabeau, Agent au Pool de la Comptabilité-matières). A cela, il faut ajoute la cessation de contrat de travail de Mme MENGUE NGABA épouse YOLLO Anne Joëlle, « Agent de maitrise », et la démission de M. AMBASSA Paul Bertrand (SDAT).

En 2017, l'ARSEL a effectué les recrutements des personnes suivantes :

- Mlle BENAË NACHMALIM Michèle, à la DAAFRH ;

- Mlle NANKAM KENNGNI Saurel, à la DAAFRH ;
- Mme OTOU Née NSEFOUM Marie Natalie, au Cabinet du PCA ;
- M. EYENGA Pascal, "Agent de Maîtrise," à la Direction des Etudes ;
- M. MPOLOMENA Andre Marie Eric, au Call Center.

L'appel à candidature de quatre (4) cadres a été lancé pour les postes suivants :

- un ingénieur ou un économiste expérimenté ;
- un économiste et / ou un financé et / ou gestionnaire confirmé ;
- un journaliste / un communicateur chevronné et / ou un traducteur-interprète ;
- un archiviste expert dans la gestion des mails.

La création de plusieurs départements :

- la Division de la Communication, de la Coopération, de la Traduction et des Relations Publiques ;
- la Division du Contrôle Interne et du Développement Numérique ;
- la Sous-direction du Courrier, des Archives et de la Reprographie.

Un nouveau format pour l'enregistrement des demandeurs d'emploi a été élaboré sur la base du domaine global des compétences. Le tableau ci-dessous présente les statistiques de 2017.

Tableau 16: les statistiques de 2017 de demande d'emploi

| Domaines de compétence | Nombre de demandeurs d'emploi |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Administration | 56 |
| Finance | 26 |
| Juristes | 29 |
| Domaine électrique | 47 |
| Informatique | 15 |
| Ingénierie | 11 |
| Chauffeurs | 12 |
| Nettoyeurs | 8 |
| TOTAL | 204 |

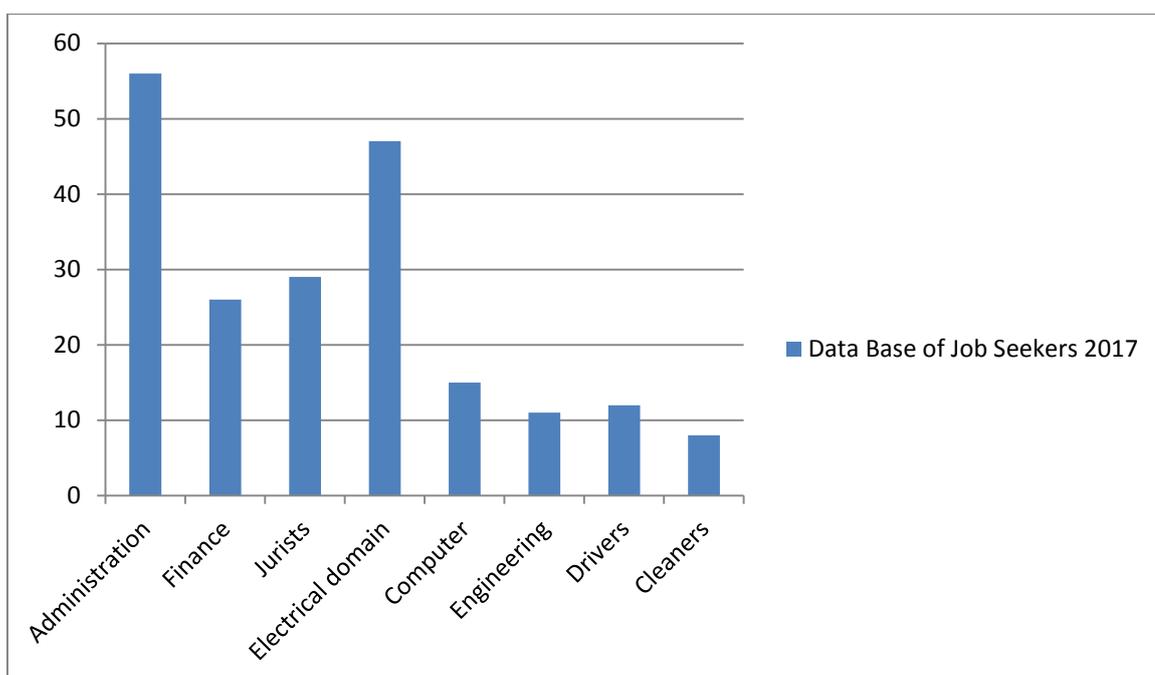


Figure 18: Base de données des demandeurs d'emploi pour 2017

Médaille du travail

Les dossiers de demandes des médailles du travail et des distinctions ont été transmis aux autorités administratives compétentes. Par l'arrêté n ° 00116 AA / MINTSS / SG / DRP / SDH / BEA / du 30 mai 2017, et n ° 00066 AA / MINTSS / SG / DRP / BEA / du 20 avril 2017, 00112 AA / MINTSS / SG / DRP / SDH / BEA / du 16 mai 2017, dix-sept (17) membres du personnel ont reçu des médailles du travail. Une en or, treize en bronze et trois en argent.

5.1.3.2 Renforcement des capacités des personnels

Trois programmes de formation étaient prévus au début de l'année 2017 (RACEE, BADGE, BIRD): vingt-six (26) formations ont été dispensées, douze (12) sur les thèmes de régulation et quatorze (14) sur des sujets concernant l'appui à la régulation. Plusieurs autres formations, non réalisées, ont été reconduites pour l'année 2018.

a) Suivi des stagiaires en 2017

S'agissant des stages, le manque d'espace dans les locaux de l'ARSEL rend difficile l'accueil et l'encadrement optimal des stagiaires. Toutefois, au cours de l'exercice 2017, l'Agence a encadré six (06) stagiaires académiques.

5.1.4 Audit et le contrôle interne

Le Service de l'Audit Interne (SAI) opérationnel depuis 2012 a été érigé au courant de l'année 2017 en Cellule de l'Audit et du Contrôle Interne (CACI). Cette cellule a été intégrée au sein de la Division du Contrôle Interne et du Développement Interne (DCIDN).

5.1.4.1 Evaluation des performances des unités

L'activité d'évaluation des performances est restée permanente au sein de l'Agence, motivée par le désir d'optimiser les conditions d'atteinte des résultats matriciels, avec comme supports des matrices d'évaluation avec des indicateurs précis.

Au cours de l'année 2017, les évaluations semestrielles ont été conduites sous la houlette des Consultants évaluateurs avec pour objectif l'évaluation des bilans de Gestion Axée sur les résultats semestriels et annuels.

Sur un tout autre plan, l'évaluation des projets professionnels a été menée avec l'appui des Consultants sur les postes nominés de Sous-directeurs et de Chefs de Services à l'ARSEL.

5.1.4.2 Audit de la gestion des Ressources Humaines de l'ARSEL pour une meilleure productivité de son personnel

Cet audit a permis de relever le manque de visibilité sur le plan de formation de l'Agence, les plans de carrière, ainsi que les aspects relevant de la gestion du temps de chaque personnel (missions, congés, absences, retards, etc.), éléments qui permettent de mieux apprécier la gestion des ressources humaines.

5.1.4.3 Suivi de l'implémentation des résolutions du Conseil d'Administration et des recommandations des missions de contrôle et d'audit externe

Cette activité a porté sur :

- le recensement des différentes résolutions et l'accompagnement du cabinet MCA dans la mise en œuvre des recommandations 2010-2016 des Conseils d'administration ;
- l'accompagnement des Consultants pour l'audit des ressources humaines et financières de l'ARSEL de 2007 à 2016 dans la perspective de l'optimisation des facteurs de motivation de son personnel ;

- l'accompagnement des Consultants retenus pour la mise en place de la DCIDN et de l'implémentation des recommandations des Audits antérieurs ;
- l'accompagnement du Cabinet GN pour l'Audit des comptes 2016 ;
- la rédaction des notes pour l'érection de la SAI en CACI au sein de la DCIDN.

5.1.4.4 Audit du processus des dépenses, du contrôle de l'application des dispositions réglementaires et légales

L'objectif poursuivi est de s'assurer de la régularité et de la conformité des actes de gestion dans le processus de la dépense, en relevant les dysfonctionnements liés au respect des procédures. A cet effet, des enquêtes sur les écarts dans l'application des procédures ont été menées, notamment sur :

- l'examen des contentieux liés aux délais de paiement des prestations à l'effet d'améliorer la gouvernance financière et comptable, et préserver la crédibilité de l'Agence, à l'instar du dossier de paiement IBC, TECTEL, Bureau Véritas, Expert Auto GENEX, certains garages, etc. ;
- l'examen des contentieux d'audits à l'instar des observations faites par le MINEPAT pour l'utilisation de la subvention d'investissement 2015, le rapport d'audit de l'Union européenne portant sur le Projet INVEST'ELECT ;
- de nombreux dysfonctionnements et asymétries d'informations entre la Commission Interne de Passation des Marchés et les Services de la DAAFRH entraînant des retards dans la passation des marchés; on cite : le contrat de gardiennage ESSOKA Security, le contrat d'assurances maladies AXA, le contrat Assurance AREA véhicules.

6. ACTIVITES TRANSVERSALES

6.1 *Communication et Relations Publiques*

L'année 2017 a vu une réorganisation dans les activités de communication et des relations publiques, notamment avec la transformation de la Cellule en Division (Division de la Communication, de la Coopération, de la Traduction et des Relations Publics). Les activités menées au cours de l'exercice, se sont développées autour des domaines de la communication et des relations publiques suivants :

| Domaine | Activités | Résultats obtenus |
|----------------------|--|---|
| Communication | Abonnement aux journaux pour une meilleure information du personnel | Abonnement à quatre quotidiens (Cameroon Tribunes, Le Jour, Quotidien de l'Économie, Guardian Post) et un hebdomadaire (Eco Matin). En plus de cela, un abonnement électronique a été souscrit au profit des cadres auprès du quotidien Cameroon Tribune. |
| | Production d'un programme radio bihebdomadaire de 26 minutes 'ARSEL at your service' | 17 productions ont été faites sur le poste nationale de la CRTV Radio |
| | Production des gadgets de communication | -des dossiers de présentation, dépliants, brochures et « roll ups » ont été produits; -des gadgets de fin d'année comme des calendriers, des agendas, des parapluies, des porte-clés et des stylos ont également été produits; -la production de banderoles pour des événements tels que la journée internationale de la femme, le 1 ^{er} mai et le séminaire organisé pendant PROMOTE 2017. |
| | Animation de plateformes des réseaux sociaux | Acquisition des modems pour faciliter l'animation des différentes plateformes (facebook, whatsapp and twitter) |

| Domaine | Activités | Résultats obtenus |
|------------------|-----------------------------------|---|
| | Animation du site web de l'Agence | Environ 44 mises à jour ont été effectuées sur le site Web, ainsi que le lancement du processus de refonte du site web. |
| Relation Publics | Organisation des évènements | <ul style="list-style-type: none"> - 04 sessions du Conseil d'administration organisées en janvier (36^{ème}), juillet (37^{ème}) et décembre (38^{ème} et 39^{ème}); - organisation du “ARSEL Management Camp” à Douala (1 – 4 Mars 2017); - participation de l'Agence à PROMOTE 2017; - participation de l'Agence au forum EEE organisé du 14 au 15 février 2017 par EDC au cours de PROMOTE 2017. |
| | Coopération | <ul style="list-style-type: none"> - relance des activités pour la création d'un forum des institutions de régulation au Cameroun (FIRC); - élaboration d'une convention de partenariat avec l'ANOR; - participation de l'Agence à des événements internationaux tels que: <ul style="list-style-type: none"> ✓ la 16^{ème} « ERRA Investment & Regulatory conference”, à ASTANA, KAZAKSTAN, du 25 – 26 Septembre 2017; ✓ la réunion sur “ Central African Energy Future” qui s'est déroulée du 02 au 03/10/2017 à Yaoundé; ✓ la réunion annuelle du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie qui s'est tenue le 04/10/2017 ; ✓ la Journée du Dialogue Gouvernement-Industrie Hors Réseau, qui s'est déroulée le 24/10/2017, à Abidjan, en Côte d'Ivoire; ✓ la 2^e édition du “ERRA Chairmen meeting” et le lancement de leur |

| Domaine | Activités | Résultats obtenus |
|----------------|------------------|--|
| | | <p>nouveau bureau du 09 au 10/11/2017, à Budapest, en Hongrie;</p> <p>✓ la 14^{ème} conférence annuelle et assemblée générale annuelle de l'AFUR, à KIGALI, RWANDA, du 20 au 24 novembre 2017.</p> |



La trente-sixième session ordinaire du Conseil d'Administration (le 20 janvier 2017)



La trente-septième session ordinaire du Conseil d'Administration (le 14 juillet 2017)

6.2 Traduction et Interprétariat

Les activités de la traduction ont été centrées sur :

- le déploiement des formations à travers la plateforme e-learning avec la production des Kits qui ont été livrés au Service de la comptabilité-matières ;
- la traduction des rapports d'activités annuels de l'Agence de 2013, 2014 et 2015.

6.3 Développement numérique

Au niveau du développement numérique, l'année 2017 a été marquée par la poursuite de la transformation numérique de l'Agence. Parmi les activités réalisées, l'élaboration du schéma directeur informatique, l'analyse et la conception du Système d'Information de l'ARSEL, l'audit de sécurité du système d'information, la définition d'une politique et d'une charte de sécurité restent les plus significatives.

Parmi les projets exécutés, nous avons :

- l'analyse et la conception du Système d'information de l'ARSEL ;
- la rédaction du schéma directeur du développement numérique de l'Agence ;
- la refonte et la modernisation du réseau informatique de l'ARSEL ;
- l'élaboration de la stratégie et démarrage de la collaboration numérique avec les autres acteurs du secteur de l'électricité ;
- la finalisation du développement de l'application informatique de gestion des titres ;
- l'acquisition du progiciel de gestion intégré de la paie, du budget programme, des RH et de la comptabilité ;
- l'acquisition de la version 2 du logiciel de gestion de courrier « URUS » ;
- la sensibilisation du personnel de l'agence sur les risques cyber criminels ;
- la maintenance du parc informatique et téléphonique ;
- la réalisation par l'ANTIC de l'audit de cyber sécurité de l'ARSEL ;
- l'élaboration de la politique de sécurité et la charte informatique de l'ARSEL ;
- la veille cyber sécuritaire de l'Agence ;
- le suivi et le monitoring du système informatique ;
- la gestion du système d'accès biométrique ;

- la constitution de la banque de données archivistiques de l'ARSEL.

6.4 Gestion du courrier et des archives

Au cours de l'année 2017, les activités suivantes ont été menées dans le cadre de gestion des courriers et des archives.

Tableau 17: état chiffré des activités menées

| Traitement du courrier | | Gestion des archives | |
|--|-------|--|-----|
| Nombre de courriers entrants | 2 174 | Classement des dossiers | 201 |
| Nombre de courriers sortants | 3 518 | Physiques et numériques des salles A et B par thèmes | |
| Inventaire et numérisation des documents du comité d'audit de concession du service public d'électricité au Cameroun | 382 | Nombre de consultations | 448 |

6.5 Projet TOUREL et immeuble siège (tour mineure)

Dans le but de répondre aux besoins de logement des acteurs du secteur de l'électricité, un partenariat public-privé (PPP) entre les Institutions Publiques du secteur de l'électricité (ARSEL, AER, EDC) et le groupement sud-africain UMNOMBO Consortium Partners (UCP) a été conclu en 2015 pour la construction d'une tour d'électricité de 41 niveaux (TOUREL) à Yaoundé.

Ce processus de contractualisation en mode PPP concluait ainsi une procédure règlementaire de mise en concurrence qui a été longue (04 ans), exigeante et onéreuse pour l'Institution Publique.

Le partenaire sud-africain UCP s'étant montré incapable de mobiliser le financement pour le projet, la résiliation de son contrat a été envisagée. Aussi, l'Institution Publique s'est-elle adressée aux autres candidats du dialogue de pré-qualification tel qu'exigé par la réglementation en matière des PPP et confirmée par la non-objection du CARPA datée du 03 juin 2016.

Ces autres candidats n'exprimant pas eux aussi à ce jour d'intérêt pour se réengager dans le projet, les consultations ont été élargies à d'autres candidatures spontanées, parmi lesquelles celle du groupe chinois YUANDA FINANCIAL & COMMERCIAL INVESTMENT Group (CNYD) qui s'est formellement déclaré.

Ledit groupe CNYD a proposé de réaliser un projet plus grand, plus moderne et à un coût total moins élevé comparé à la proposition de l'adjudicataire initial (UCP).

Une mission intergouvernementale (MINEPAT, MINFI, CARPA, ARSEL et AER) dite de « due-diligence » a été effectuée en Chine du 26 juin au 02 juillet 2017 pour la vérification des capacités techniques et financières de CNYD.

A l'issue de cette mission, Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire a instruit l'accélération du processus de contractualisation en mode PPP du candidat CNYD, en écho à l'avis favorable du CARPA.

A cet effet, une demande de dispense à la concurrence a été soumise à l'examen des Services du Premier Ministre, conformément à la réglementation en matière des PPP.

Pendant ce temps, le besoin en logement de l'Institution Publique demeure et s'accroît avec l'accroissement de ses effectifs conséquemment à l'augmentation des charges de travail du secteur de l'électricité.

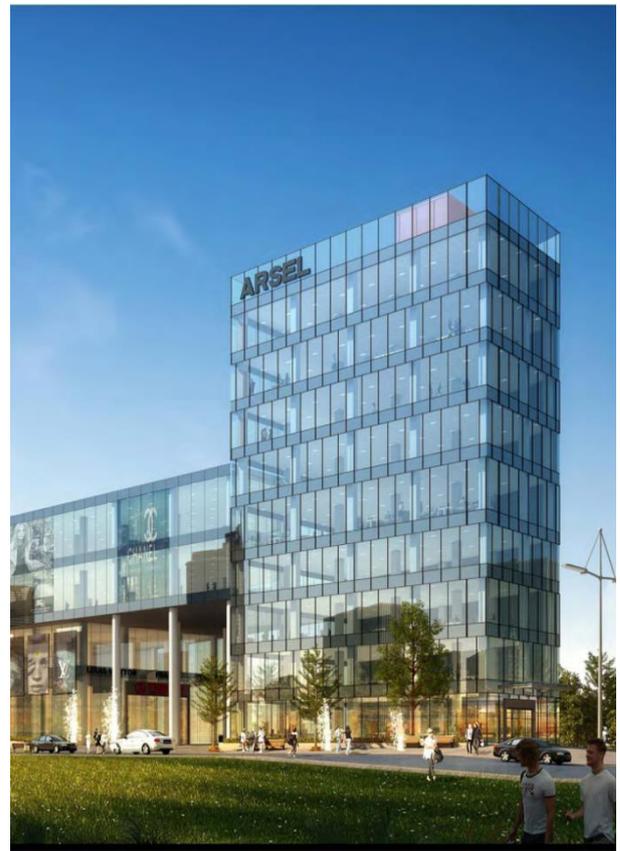
C'est dans cette optique que, le Chef de file de l'Institution Publique a décidé de mener des études de conception et d'évaluation d'un projet de construction d'une tour mineure (SS+RDC+10étages) devant abriter l'ARSEL et certains de ses partenaires. Le projet porte sur une petite partie du site dédié au projet TOUREL (environ 624m²) à construire durant l'année 2018, en attendant la réalisation de la méga tour.

Les études géotechniques et hydrogéologiques pour la Tour Mineure ont été réalisées par le LABOGENIE et leurs résultats serviront finaliser les plans d'exécution de cette phase du projet afin que ses travaux puissent commencer en 2018.

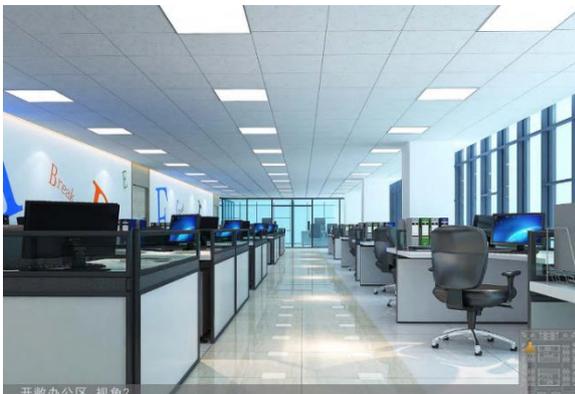
La feuille de route du projet pour l'année 2018 consistera à : (i) conclure un contrat de partenariat avec le candidat CNYD (ii) démarrer et achever les travaux de la Tour Mineure, (iii) démarrer les travaux de construction des logements de recasement, (iv) préparer le dossier technique complet (études techniques et études économique-financières) pour le reste du projet TOUREL (Méga-Tour, centre commercial, parking en sous-sol et logements de recasement).



Vue d'ensemble de la proposition initial de CNYD



Vue de la proposition initiale de la Tour Mineure



Modèle-type de bureau « open-space »



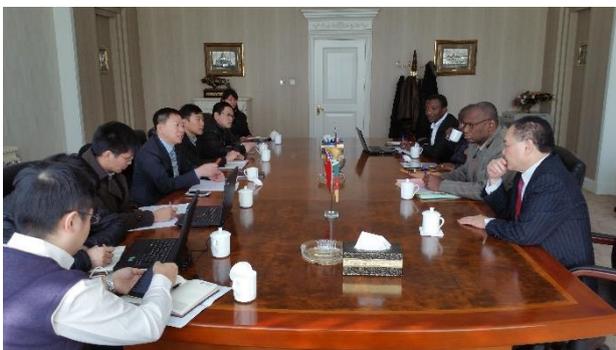
Modèle-type de chambre d'hôtel 4 étoiles



Essais Géotechniques et hydrogéologiques sur le site de la Tour Mineure réalisés par le LABOGENIE



Visite dites de « due-diligence » des capacités techniques et financières de CNYD



Séance de travail ARSEL/CNYD



inspection des références de CNYD

6.6 Lutte contre la Corruption

L'ARSEL, à travers sa Commission de lutte contre la corruption (CLCC), a poursuivi ses efforts engagés contre la corruption. C'est dans cette logique que l'Agence a signé un Pacte d'Intégrité avec le Ministère de l'Eau et de l'Energie et confirmé son engagement à faire désormais usage de tous les leviers et instruments disponibles pour lui permettre d'assumer pleinement son rôle de lutte contre cette gangrène. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2017, les activités suivantes ont été menées dans ce cadre :

- la conduite et présentation des résultats de l'IRR 2016 de l'ARSEL
- l'élaboration de l'IRR 2017 ;
- l'instruction et l'exploitation de quelques cas de dénonciation de corruption à l'Agence ;
- la participation à la cérémonie de présentation officielle de l'état de lutte contre la corruption au Cameroun en 2016 ;
- le renforcement des capacités des membres de la CLLC sur les méthodes et outils de conduite des investigations;
- la participation aux programmes organisés par la CONAC ;
- la diffusion et la vulgarisation permanente des textes relatifs à la lutte contre la corruption.

6.7 Activités sociales

6.7.1 Mutuelle du personnel de l'ARSEL MUPARSEL

Les activités de la mutuelle pour l'année 2017, comme pour les autres années, ont tourné autour des objectifs suivants :

- la retraite complémentaire : cette épargne est gérée par la compagnie d'assurances ACTIVA vie qui a signé une convention avec MUPARSEL. Chaque mois, un virement est effectué pour le compte de MUPARSEL par l'ARSEL dans le compte de ACTIVA vie. La cotisation versée est affectée par cette compagnie à des comptes individuels ouverts au nom de chaque membre de MUPARSEL. Les sommes versées augmentées des intérêts et de la participation au bénéfice attribuées chaque année permettent de constituer un capital retraite. Ainsi, Madame BATIMBA née ABENG Marie Cécile et Monsieur BAU OKHA Naséli ont bénéficié de leur capital retraite quelques mois après leur départ à la retraite ;
- la complémentaire santé : en complément à la police d'assurance maladie souscrite par l'Agence pour le compte du personnel, la Mutuelle prend en charge 20% des frais médicaux de ses membres. Les risques sont ceux pris en compte par l'assurance maladie

souscrite par l'ARSEL. Les remboursements se font pour un plafond de 150 000 FCFA par an et par membre pour une cotisation mensuelle de 3 000 FCFA par membre. L'assurance maladie ayant connu quelques difficultés, le remboursement pour le compte de 2017 sont en cours de paiement depuis janvier de cette année ;

- la prise en charge des évènements marquant la vie des membres : expression de la solidarité des membres, la prise en charge concerne des évènements majeurs de la vie des membres. Pour cette rubrique, une cotisation mensuelle de 3 000 FCFA a été instituée.
 - Médailles d'honneur du travail : la mutuelle alloue aux bénéficiaires une somme de 3 600 000 FCFA, soit 200 000 FCFA par personne à 18 membres ayant reçu des médailles d'honneur du travail soit 03 en or, 11 en vermeil et 04 en argent.
 - Départ à la retraite : la mutuelle a alloué la somme de 1 000 000 FCFA soit 500 000 FCFA par personne pour le départ à la retraite de deux de ses membres.
 - Des évènements malheureux : la mutuelle a connu le décès de M. WANGUE WANGUE Adolphe Mirabeau. La prestation y afférente sera remise à ses ayants- droits après son inhumation. Elle va bénéficier de la somme de 350 000 FCFA.

De l'adhésion : 2017 a connu l'adhésion de 35 nouveaux membres. Ceci montre l'intérêt que le personnel de l'ARSEL accorde à la mutuelle

6.7.2 Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL (ASCARSEL)

L'ASCARSEL a organisé plusieurs évènements qui ont concouru à l'épanouissement du personnel de l'Agence, à savoir des matchs amicaux de football, des séances de sports en salle, des tournois ludiques de tennis de table.



Equipe de football de l'ARSEL



Match de tennis de table

6.7.3 Association des Femmes de l'ARSEL (AFARSEL)

L'association des Femmes de l'ARSEL (AFARSEL) a concentré ses activités 2017 dans l'élaboration des textes organiques de l'association. Les textes ci-après ont ainsi été élaborés:

- les statuts ;
- le règlement intérieur ;
- le code électoral.

6.7.4 Fête Internationale du travail et fête de fin d'année à L'ARSEL

Dans le souci d'améliorer la qualité des événements festifs de l'Agence, la Direction Générale n'a ménagé aucun effort pour permettre au Collège des Délégués du personnel qui est la cheville ouvrière dans l'organisation des événements liés aux intérêts du personnel de servir son personnel avec dévouement.

La fête du Travail a connu un engouement qui s'est manifesté par une bonne préparation des délégués du personnel, le choix d'un modèle unique des tenues, la dotation de deux pagnes à chaque personnel et un repas fastueux offert. La fête était tout simplement belle et le rendez-vous a été pris pour l'année suivante.



Photo de famille après le défilé : ARSEL 1er mai 2017

En ce qui concerne les fêtes de fin d'année, une cérémonie d'arbre de Noël a été organisée à l'Agence, le vendredi 22 décembre 2017. Présidée par le Directeur Général de l'Agence, la cérémonie a été marquée par le partage des cadeaux aux enfants du personnel de l'ARSEL et un repas offert par la Direction Générale.



Recueillement des familles du personnel de l'Agence : fête de fin d'année 2017

L'année 2017 a été particulière pour le personnel de l'ARSEL et ses enfants, ceci par une mobilisation des moyens importants pour un résultat important.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2017 a été marquée dans le secteur de l'électricité par la poursuite des grands chantiers de construction d'infrastructures hydroélectriques et la finalisation de certaines d'entre elles, à savoir le barrage de MEKIN et de MEMVE'ELE. L'opérationnalisation de la SONATREL, l'audit du contrat de concession d'ENEO et l'octroi d'une concession de production à la société Nachtigal Hydro Power Company ont également focalisé l'attention des acteurs de ce secteur.

Au sein de l'Agence, les activités menées ont abouti aux résultats ci-après :

- ***Concernant la régulation économique et financière***

La régulation économique et financière a vu les réalisations suivantes : (i) examen du dossier tarifaire de l'opérateur ENEO : implémentation de l'arrimage du calendrier tarifaire *au calendrier budgétaire* ; (ii) restitution du rapport exécutif du dossier tarifaire 2017 à toutes les parties prenantes et les administrations décisionnaires de son application ; (iii) organisation des ateliers tarifaires de Kribi et Yaoundé avec la participation des structures suivantes : Hydromekin, DPDC, KPDC, GRENOR, EDC et SONATREL afin de réajuster les données économiques et technique en vue d'actualiser le profil du Tarif Moyen (MT , BT) et de déterminer le tarif par activité, notamment celui du transport (SONATREL).

(iv) restructuration des modèles économique-financiers des projets NACHTIGAL, PERENCO et JCM, d'une part, et de la production des rapports y afférents, d'autre part ; (v) estimation des redevances de régulation et élaboration des factures à adresser aux opérateurs l'estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets ont permis de restructurer les.

(vi) examen des conditions de mise en œuvre du projet des compteurs à prépaiement de ENEO en vue de la simulation des paramètres tarifaires et de la validation du plan de communication ; (vi) actualisation du fichier des immobilisations pour une mise à jour de la base tarifaire ; (vii) suivi et contrôle des règles relatives à la concurrence, un accent particulier a été mis sur les activités non régulées d'ENEO, ainsi que sur celles des autres opérateurs du secteur ; (viii) contribution à la relecture du contrat de concession de ENEO et l'opérationnalisation de la SONATREL.

- ***Concernant la régulation juridique et réglementaire***

Diverses activités ont été menées au cours de l'année 2017 notamment (i) le suivi de la réglementation et de la dérèglementation pour la prévention et la gestion des risques juridiques liés à l'activité ; (ii) des avis juridiques motivés formulés sur diverses affaires (iii) la gestion de trois affaires en contentieux contre l'ARSEL ; (iv) l'organisation de deux rencontres de haut

niveau ARSEL-ENEO et ARSEL-KPDC dans le cadre de « l'amélioration des relations Régulateur-Régulé » ; (v) la conduite d'une mission nationale de contrôle de la qualité commerciale auprès de trente (30) Agences ENEO des dix (10) Régions du Cameroun.

(vi) la mise en conformité des textes de l'Agence par rapport à la loi du 12 juillet 2017 ; (vii) la sensibilisation du personnel de l'Agence relativement aux conséquences de la corruption sur le développement du secteur de l'électricité, d'une part, et les risques encourus par les corrompus/ corrupteurs d'autre part, par la commission de lutte contre la corruption (CLCC) de l'ARSEL (viii) l'organisation par la Commission de Conciliation de l'ARSEL de 37 séances de conciliation au cours de l'année 2017, plusieurs descentes sur le terrain effectuées dans la ville de Yaoundé. Sur 696 requêtes qui ont été examinées, 162 cas ont connu une solution satisfaisante pour les parties, 50 cas sont en attente d'enrôlement et 48 cas en cours de traitement ; soit un taux global de résolution des différends de 70,83% ; (ix) l'enregistrement de 1890 réclamations contre 1695 en 2015, soit une hausse de 57,72%., par la Call Center.

(x) l'attribution d'une concession de production à NACHTIGAL sur sept (07) nouvelles demandes, le taux reste faible et peut s'expliquer par la faible maîtrise des procédures par les promoteurs, le projet ne cadrant pas avec les dispositions légales, les dossiers incomplets, etc. la sensibilisation des auto-producteurs autonomes d'énergie électrique a permis cette année pour les équipes de l'Agence de parcourir les Régions de l'Extrême-nord, Nord, Adamaoua et celles du SUD, Centre et du Sud-ouest .

- ***Concernant la régulation technique***

Les activités du contrôle technique et de la qualité de service effectuées par l'ARSEL en 2017 ont porté sur (i) la mission de contrôle technique pour les segments de production, de transport, de distribution et de commercialisation afin de dresser le bilan énergétique du service public d'électricité, de vérifier les réalisations des objectifs de branchement dans les dix régions du pays et de suivre la collecte des énergies non fournies. Les principaux constats sont les suivants : une production énergétique limitée tout au long de la période de l'étiage, plusieurs lignes de transport fonctionnant au-delà de 90% de leur charge maximale, des transformateurs de tous les postes d'interconnexion et de distribution surchargés (charge supérieure à 100% de leur valeur nominale), 160 normes recensées dans le cadre des poteaux bois et 160 normes validées à l'homologation de l'ANOR; (ii) la détermination de l'équilibre offre – demande pour l'année 2018 et le calcul des incitations contractuelles relatives aux énergies non fournies et aux obligations de desserte ; (iii) la densification de la régulation environnementale.

- ***Concernant l'administration interne***

Le budget prévisionnel de l'exercice 2017 s'équilibrait en ressources et emplois à un montant de **4 825 387 134 FCFAF CFA**. Les ressources budgétisées ont été recouvrées à **50.64%** au novembre 2017.

Le programme de Régulation a connu un taux d'exécution globale de ses engagements de 50.65% sur les ressources globales prévues à cet effet. Cependant, les montants validés représentent 73.71 % des engagements et dont un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2018 de 43 540 690 F CFA, soit 26.29 % des engagements.

Le Programme d'Appui, qui avait bénéficié d'une dotation budgétaire finale de 84,40% a connu un taux d'exécution globale de ses engagements de **42,05%** sur les ressources totales prévues à cet effet. Les montants validés représentent 89.70% des engagements et donc un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2018 de **174 929 742 FCFA**.

Par ailleurs, l'Agence a souscrit à 4 types de prestations d'assurances : maladie, frais funéraires d'assistance, automobile, et global dommage. Les programmes RACEE, BADGE et BIRD (financement Banque Mondiale) et ARSEL (budget ARSEL) ont permis la réalisation de vingt-six (26) formations .

- ***Concernant les activités transversales***

Les activités de communication de l'Agence ont porté sur : la conception et la mise œuvre d'une politique de communication interne et externe de l'Agence (souscription au quotidien et aux journaux hebdomadaires) ; la gestion des revues de l'Agence « pressbook » de l'ARSEL; la promotion de l'image de l'Agence (programmes radio et télévisés) ; l'information et la sensibilisation du public à travers la mise à jour régulière du site web de l'Agence (www.arsel-cm.org).

Le programme de l'Agence pour ce qui est de l'informatique et de la documentation au cours de l'année 2017, a été marqué par la poursuite de la transformation numérique de l'Agence. Parmi les activités réalisées, la rédaction du schéma directeur informatique, l'analyse et la conception du Système d'information de l'ARSEL, l'audit de sécurité du système d'information, la définition d'une politique et d'une charte de sécurité restent les plus significatives. La dématérialisation des procédés a connu des avancées considérables, notamment avec l'amélioration effective du logiciel URUS 2, permettant la gestion électronique du courrier. La promotion du bilinguisme, la coopération et les activités sociales ne sont pas restées en marge.

ANNEXES

**RAPPORT DE
VISITE DES SITES DU PROJET
TOUREL ET DES CENTRALES
HYDROELECTRIQUES
DE MEKIN ET MEMVE'ELE
PAR LES ADMINISTRATEURS**



Les 11, 12 et 13 décembre 2017

I. INTRODUCTION

En prélude aux travaux des 38ème et 39ème sessions du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), le Président dudit Conseil, Monsieur Jean-Marie ALEOKOL, a conduit une délégation d'Administrateurs sur les sites du projet Tourel et des barrages hydroélectriques de Mékin et de Memvéélé.

Le présent rapport retrace les différentes étapes qui ont articulé les visites des administrateurs sur le terrain.

II. VISITE DU SITE DU PROJET TOUREL

Lundi, le 11 décembre 2017 à 16h, les membres du Conseil d'Administration de l'ARSEL ont effectué la visite de site du projet TOUREL. La liste de présence est jointe en annexe.

Les préparatifs de la visite étaient coordonnés et conduits dès 14h par M. ETUTU SHALMAN, Chef de la Cellule de Communication de l'ARSEL, accompagné des Ingénieurs du projet TOUREL.

Le site était bien délimité par un balisage permettant d'identifier, juste en face de la Croix Rouge, la figure trapézoïdale devant abriter la tour mineur, et le reste du site réservé aux 2 tours du projet TOUREL.

C'est ainsi qu'à 16h, le Conseil d'Administration a fait son entrée sur le site, avec à sa tête son Président, Jean Marie ALEOKOL.

Après les salutations d'usage, et la présentation des équipes en place par le Directeur Général de l'ARSEL, la parole a été donnée à l'Architecte KPOLOM Dieudonné.

M. KPOLOM Dieudonné, Directeur Général du Cabinet CEBR, a procédé à la présentation du site et de l'ensemble du projet en général. Il a brièvement présenté les différentes parties du projet dont les sous-sols en parkings à créer par des excavations, les plans de distribution des différents étages, les entrées et sorties de l'immeuble et quelques aspects de la fonctionnalité.

Par la suite, quelques échanges ont suivi, permettant d'éclaircir certains points d'ombre exprimés par les membres du Conseil.

Au terme de cette visite, toute l'équipe s'est dirigée vers le Bois Sainte Anastasie, où une salle était prévue pour les différentes présentations des 2 Cabinets CEBR et ACA Expertise respectivement.

Le Cabinet CEBR représentée par KPOLOM Dieudonné était chargé de la présentation architecturale du projet.

Le Cabinet ACA Expertise quant à lui, représenté par Laetitia KANKERA AKUE avait pour charge, de procéder à la double présentation de l'étude de marché et du plan d'affaire de la SCI Electron.

C'est au terme de ces présentations que les Ingénieurs du projet, les équipes de Communication de l'ARSEL, les Cabinet CEBR et ACA Expertise ont quitté la salle pour laisser le Conseil d'Administration continuer ses travaux.

Il était 18h30.

III. VISITE DU SITE DU BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE MEKIN

La délégation conduite par le Président du Conseil d'Administration qu'accompagnait le Directeur Général de l'ARSEL a été accueillie le 12 décembre 2017, à la Station d'interconnexion au RIS de Ndjom-Yekombo (Région du Sud, Département du Dja et Lobo, Arrondissement de Meyomessala), par le Directeur Général de HYDRO- MEKIN, le Dr. Frédéric BIYA MOTTO.

Après les civilités d'usage, les Administrateurs ont pu effectuer une visite des locaux et s'enquérir de l'état d'avancement des travaux, notamment ceux relatifs à l'interconnexion au RIS. Par la suite, la délégation a été conduite sur le site du barrage hydroélectrique à une trentaine de km du poste abaisseur. Sur le site du barrage, la délégation conduite par le PCA/ARSEL a pu observer les réalisations concrètes et poser des questions pertinentes sur le fonctionnement de la centrale au cours d'une séance de travail organisée par Hydro-Mekin. Le Président s'est dit satisfait de la visite, mais a rappelé les règles en termes de sécurité, notamment pour ce qui est du risque incendie et du matériel périmé trouvé sur le site.

IV. VISITE DU SITE DU BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE MEMVE'ELE

C'est le mercredi 13 décembre 2017, que le cortège conduit par le Président du Conseil d'Administration s'est rendu à Nyabizan, petite bourgade située dans l'Arrondissement de Ma'an (Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud), localité qui abrite le site du barrage de Memveèle.

La délégation de l'ARSEL a été accueillie par une forte délégation qui a été rejointe plus tard par le Directeur du Projet, le Dr. Dieudonné BISSO. Les administrateurs ont pu parcourir les dédales du site de production et poser toutes les questions relatives à la mise en service du barrage.

Dans son mot de remerciement, le Président du Conseil d'Administration s'est dit impressionné par les réalisations qu'il a pu visiter ce jour. Il félicite les équipes techniques pour leur maîtrise des ouvrages et pour les explications claires apportées aux préoccupations des Administrateurs. Cependant, le Président a rappelé aux personnels du MINDEF chargé de la sécurité du site, la vigilance à tout instant. Car « L'ennemi ne dort jamais! » leur a-t-il dit en substance. Les images annexées au présent rapport illustrent ces visites.

V. CONCLUSION

Les objectifs visés par cette descente sur les différents sites des barrages hydroélectriques ont été atteints. Les Administrateurs ont pu apprécier de visu l'état d'avancement des réalisations et surtout toucher du doigt les réalités des centrales et comprendre certaines difficultés que peuvent rencontrer les exploitants.

De plus, nous avons pu enrichir la photothèque de l'ARSEL de plus de 650 images. Ces photos serviront à animer nos publications et notre site web.

La visite des différents sites en images



Le site devant accueillir le projet Tourel



La présentation des contours du projet Tourel



Accueil de la délégation de l'ARSEL au poste abaisseur de Mekin



Photo de famille avec le personnel d'Hydro-Mekin



Les administrateurs sur le site de Mekin



Photo de famille avec le staff technique de Memvèele



Salle de contrôle du barrage de Memvèele



Le DG/ARSEL sur le terrain

RAPPORT ANNUEL 2017

DU COMITE TARIFAIRE DE L'ARSEL

Janvier 2018

| Rédigé par : | Vérifié par : | Validé par : |
|--|---|---|
| Mme MATANGA Nadine, <i>Rapporteur, CEAI/SDCT</i> M. BOUESSEKI Georges, <i>Rapporteur, CEA2/SDCT</i> | M. MBELE Philippe, <i>Coordonnateur, SDCT,</i> <i>DCE Cai</i> | M. KEDI Jean Pierre, <i>Président,</i> <i>Directeur Général/ARSEL</i> |

Liste des Sigles et Abréviations

Unités de l'ARSEL

- ARSEL:** Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
CCRP : Cellule de la Communication et des Relations publiques
CID : Cellule de l'Informatique et de la Documentation
DAAFRH : Direction des Affaires Administratives Financières et des Ressources Humaines
DAJPC : Direction des Affaires Juridiques et de la Protection du Consommateur
DCEC : Direction du Contrôle Economique et de la Concurrence
DE : Direction des Etudes
DGR : Direction de la Gestion des Régimes
DSCE: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
PCM : Pool Comptabilité Matière
SAI : Service Audit Interne
SCA : Service Courrier Archive
SCPM : Commission de Passation de Marché
SONATREL: Société Nationale de Transport d'Electricité
ST : Service de la Traduction

Institutions du Secteur de l'électricité

- MINEE :** Ministère de l'Eau et de l'Energie
ARSEL : Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
EDC : Electricity Development Corporation
AER : Agence d'Électrification Rurale

Opérateurs

- ENEO :** Energy of Cameroon
SONATREL: Société Nationale de Transport d'Electricité
KPDC : Kribi Power Development Company
DPDC : Dibamba Power Development Company
MEMVE 'ELE
HYDROMEKIN
GdC : Gaz du Cameroun
GREPOR

1. Contexte

En vertu des dispositions légales et contractuelles, notamment des articles 73, 82, 84 de la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité, de celles afférentes des contrats cadre de concession et/ou de licence, à l'exemple de l'article 2 du Cahier des charges du contrat cadre de concession et de licence et du point 10 de l'avenant N°2 au contrat de concession d'ENEO, il est prévu que les opérateurs soumettent leur dossier de demande de réajustement des tarifs d'électricité de l'année de référence au Régulateur pour examen avant application.

Afin de pouvoir examiner en toute connaissance, transparence et objectivité lesdits dossiers d'une part, et en raison de la transversalité organique et de la pluridisciplinarité de traitement nécessaires d'autre part, l'ARSEL a jugé nécessaire de créer en son sein un comité pluridisciplinaire dénommé « le Comité Tarifaire».

2. Rappels des objectifs et organisation du Comité Tarifaire

a. Objectif Général

L'objectif général du Comité Tarifaire est de permettre au Régulateur aux plans scientifique, calculatoire, archivistique et documentaire, d'examiner le dossier tarifaire soumis par les opérateurs, d'en formuler un avis réglementaire sur le profil de tarif afférent conformément à sa mission de veille permanente à l'équilibre du secteur.

b. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les missions du Comité Tarifaire sont les suivantes :

- recueillir et conserver toutes informations à incidence tarifaire ;
- déterminer un tarif juste qui reflète le coût de service et équitable ;
- procéder aux études, audits et diligences nécessaires ;
- élaborer des décisions tarifaires à soumettre au Gouvernement ;
- suivre et évaluer les tendances du marché de l'électricité ;
- assurer la numérisation des processus tarifaires.

c. Organisation et fonctionnement du Comité Tarifaire

A l'issue de la refonte, le Comité Tarifaire l'ARSEL a été réorganisé ainsi qu'il suit :

Président : KEDI Jean Pierre, Directeur Général

Vice-Président : DEMENOU TAPAMO Honoré, Directeur Général Adjoint

Coordonnateur : MBELE Philippe, Directeur du Contrôle Economique et de la Concurrence
ai

Coordonnateurs associés: NASELI BAU, DGR

NYOBE Samuel, DE

TCHAMDJO David/Chef/DCIDN

Rapporteurs: Mme ESSOSSO Nadine, CEA_{2ai}/DCEC;

Mme MATANGA Nadine (en charge du courrier et des e-mails) ;

Mme MBALA Estelle (en charge des vérifications et des calculs) ;

M. BOUESSEKI Georges (en charge de la numérisation).

Membres: AHMADOU BOUBA Oumarou, SDAT ;

PILO Ernest, SDCTQS ;

BEGOUMENIE Jean Didier, SDAJ ;

ETUTU MAWONDO Shalman, CCRP ;

SAME Lucien, SDCC ;

NYEMECK René, CEA₂/SDCC ;

Membres associés : Le Contrôleur Financier Spécialisé, l'Agent Comptable et tous les diplômés de l'enseignement supérieur en économie, finance, ingénierie et/ou audit, non mentionnés supra.

3. Synthèse du fonctionnement du Comité

Le Comité Tarifaire de l'Agence a commencé son exercice social au mois de janvier 2017 avec notamment une mission de contrôle des investissements et des immobilisations chez l'opérateur ENEO. En juillet 2017, suite à la refonte du Comité Tarifaire par le Directeur Général, les activités dudit Comité ont repris densément avec les travaux de détermination des compensations tarifaires 2016, 2017 et 2018.

Le présent rapport couvre les activités menées par le Comité de sa refonte (juillet 2017) au 31 décembre 2017.

a. Synthèse du fonctionnement

La refonte du Comité engagée par le Directeur Général a permis de rappeler la procédure tarifaire, de proposer un nouveau calendrier tarifaire qui s'arrime à l'exercice budgétaire, d'entamer une réorganisation du Comité ainsi qu'une redéfinition des tâches et responsabilités.

Sur la période susmentionnée, le Comité a tenu :

- dix-huit (18) séances de réunions dont les Comptes Rendu ou Relevés de Conclusions sont en annexe de ce rapport ;
- trois (03) ateliers tarifaires :
 - du 18 au 20 juillet 2017 à l'ARSEL à Yaoundé ;
 - du 11 au 16 septembre 2017 à KRIBI ;
 - du 30 novembre au 4 décembre 2017 à l'hôtel MANSEL à Yaoundé.

b. Synthèse des réunions et suivi des activités du Comité

Les réunions internes du Comité se sont tenues de manière régulière en suivant le canevas ci-après :

- mot d'ouverture du président de séance ;
- présentation et adoption de l'ordre du jour selon les sujets ;
- lecture du précédent compte rendu ;
- suivi de l'exécution des directives ;
- questions diverses.

Le tableau ci-après retrace le suivi des activités du Comité :

| Date | Actions menées | Unité ou organisme | Observations |
|-------------------|---|----------------------------|--|
| 31/10/16 | transmission du dossier tarifaire 2017 par ENEO | ENEO | Conformément au contrat cadre de concession et de licence |
| Du 05 et 12/12/16 | Séance de travail | ARSEL/IBC | -préparation du séminaire tarifaire de kribi ; -travaux d'examen de la demande de réajustement des travaux d'électricité 2017, introduite par la société ENEO ; -production du premier rapport provisoire. |
| Du 13 au 17/12/17 | Séminaire tarifaire à Kribi | ARSEL/DPDC /KPDC/EDC/ ENEO | Echanges ayant porté sur : - la possibilité de réduction de tarif par ENEO ; |

| | | | |
|-------------------|---|------------|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - les préoccupations des IPP (DPDC et KPDC) et de EDC; - la gestion optimale de l'énergie par ENEO ; - le tarif 2016 et les projections tarifaires de 2017. |
| Du 11 au 17/01/17 | Première phase de la mission de contrôle des investissements à ENEO et habilitation des Consultants auprès de l'Opérateur pour les audits réglementaires. | ARSEL/ENEO | <ul style="list-style-type: none"> - contrôle auprès des opérateurs des investissements effectivement réalisés à fin 2016 ; -accompagnement du Consultant relativement aux audits des créances irrécouvrables, aux charges de combustibles et aux autres charges d'exploitation ; |
| Du 02 au 05/02/17 | Deuxième phase de la mission d'audit réglementaire. | ARSEL/ENEO | <ul style="list-style-type: none"> -validation du plan de communication du projet prepaid proposé par l'Opérateur ; -prise en compte des résultats des travaux relatifs aux ENF dans le tarif 2017 ; -présentation du rapport de démarrage des audits réglementaire de certaines charges de ENEO (exercice 2016) ; -présentation des résultats provisoires des audits relatifs aux créances irrécouvrables, aux charges de combustibles et aux autres charges d'exploitation. |
| Du 24 au 26/01/17 | Troisième phase de la mission de contrôle des investissements à ENEO. | ARSEL/ENEO | contrôle auprès des opérateurs des investissements effectivement réalisés à fin 2016 ; |
| 09/03/17 | Restitution des audits réglementaires relatifs aux créances irrécouvrables, aux charges de combustibles et aux autres charges de ENEO. | ARSEL/IBC | <ul style="list-style-type: none"> - présentation du rapport provisoire des audits réglementaire de certaines charges de ENEO (exercice 2016) ; - présentation du profil provisoire du tarif d'électricité de l'année 2017. |
| 03/05/17 | Restitution du rapport provisoire du tarifaire 2017/ | IBC/ARSEL | -présentation du profil de tarif 2017 |
| 11/05/17 | LDG ARSEL à MINEE N°B103/L/ARSEL/DG/ DCEC/SDCT a/s de la transmission du rapport exécutif du dossier tarifaire 2017 | | consolidation des données et transmission au MINEE du tarif provisoire 2017 |

| | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|--|
| 12/07/17 | Rencontre MINEE/MINFI/ARSEL/ ENEO relative à la détermination des compensations tarifaires 2016, 2017 et 2018 | MINEE | -présentation de l'analyse critique de la compensation tarifaire ; -suggestion d'une rencontre ARSEL/ENEO pour détermination conjointe des compensations tarifaires 2016,2017,2018 et sur l'arrimage du calendrier tarifaire et calendrier budgétaire du GdC. |
| 13/07/17 | Réunion sur la refonte du Comité Tarifaire | ARSEL/DG Comité Tarif | Relevé de conclusions élaboré Présentation du pptx sur la refonte : - rappel de la procédure tarifaire antérieure ; - proposition de calendrier tarifaire ; - réorganisation du Comité Tarifaire ; - énumération des tâches et responsabilités. |
| Du 18 au 20/07 17 | Rencontre ARSEL/ENEO relative à l'arrimage du calendrier tarifaire au calendrier budgétaire et à la détermination des compensations tarifaires 2016, 2017 et 2018 | ARSEL/ DCEC Comité Tarif | Relevés de conclusions élaborés Courrier adressé à ENEO relatif aux compensations tarifaires le 08 août 2017 |
| 02/08/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/01 | ARSEL/DG Comité Tarif | Relevé de conclusions élaboré - organisation des groupes de travail et budget indicatif; - note de cadrage condensée tarifaire (juin-juillet-août) et état des correspondances adressées ou restant à adresser. |
| 04/08/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/02 | Comité Tarif | Relevé de conclusions élaboré présentations : - note de cadrage du Comité Tarifaire ; - budget du Comité ; - projets de lettres aux parties prenantes et aux opérateurs. |
| 08/08/17 | LDG ARSEL à ENEO N°B103/L/ARSEL/DG/ DCEC/SDCT du 08 août 2017 a/s des compensations tarifaires 2016-2017-2018 | ARSEL | Deux scénarii adoptés : - précaution régulatoire (dégrèvement de la base tarifaire) ; - précaution de trésorerie (sans dégrèvement de la base tarifaire). |

| | | | |
|----------|--|--|--|
| 21/08/17 | Transmission du dossier de demande de réajustement tarifaire 2018 par ENEO | ARSEL/ DCEC Comité tarif | dossier tarifaire 2018 (implémentation nouveau calendrier tarifaire) |
| 25/08/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/03 | Comité tarif | Relevé de conclusions élaboré présentations note de cadrage : - calendrier tarifaire ; - programme des rencontres avec les opérateurs ; - validation des lettres d'invitation ; - validation des job-descriptions ; - budget relatif au tarif Workshop. |
| 30/08/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/04 | Comité Tarif | Relevé de conclusions élaboré présentations : - échanges préparatoire à la rencontre du 31 août avec les parties prenantes à l'électrification rurale ; - présentations des notes de synthèses sur : ✓ <i>les informations relatives aux investissements réalisés (DE) ;</i> ✓ <i>les pénalités/ l'évaluation de l'équilibre Offre-demande (DE/SDCTQS) ;</i> ✓ <i>la synthèse de mise en œuvre du Règlement du service de distribution publique d'électricité et les statistiques de conciliation (SDPC) ;</i> ✓ <i>l'état des recouvrements sur la période de référence (AC) ;</i> ✓ <i>une médiathèque sur les photos de mission de grands ouvrages (CCRP) ;</i> ✓ <i>un listing de la documentation disponible sur le tarif (CID)</i> |
| 31/08/17 | Réunion a/s investissements réalisés dans le cadre de l'extension du réseau électrique | ARSEL/ MINEE/ AER/ FEICOM/ PNDP | - présentation de la problématique ; - exposé thématique : ✓ <i>aspect intégration au réseau public d'électricité ;</i> ✓ <i>aspect tarifaire.</i> |
| 07/09/17 | Réunion ARSEL/IBC a/s accompagnement pour l'examen du dossier tarifaire 2018 | ARSEL/IBC Comité Tarif | Relevé de conclusions élaboré relative à la mission du <i>Cabinet IBC qui devra</i> : - privilégier le volet accompagnement de l'ARSEL dans le cadre de l'atelier tarifaire ; - faire des suggestions au sortir de l'atelier. |

| | | | |
|------------------|---|---|---|
| 08/09/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/05 | Comité Tarif/ Consultant | Relevé de conclusions élaboré - présentation du calendrier tarifaire |
| 10/09/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/06 | Comité Tarif/ Consultant | Relevé de conclusions élaboré présentations : - revue de la note de cadrage ; - contenu du dossier tarifaire-enjeux ; - méthodologie de l'atelier. |
| 11-16 sept 17 | Atelier tarifaires Kribi a /s tarif 2018 | Comité Tarif/ Consultant/ Institutions /opérateurs | Rencontre avec - HYDROMEKIN - DPDC - KPDC - GRENOR - EDC - SONATREL Rapport de mission élaboré |
| 26/09/17 | LDG ARSEL aux opérateurs N°B103/L/ARSEL/DG/ DCEC/SDCT a/s mise à disposition des informations complémentaires du 26 septembre 2017 | ARSEL/DG Comité tarif | - HYDROMEKIN - MEMVE'ELE - DPDC - KPDC - GRENOR - EDC - SONATREL |
| 18/10/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/07 | Comité Tarif/ Consultant | Relevé de conclusions élaboré - présentation du rapport exécutif provisoire d'examen du dossier tarifaire 2018 par le SDCT |
| 31/10/17 | Transmission du dossier tarifaire 2018 par ENEO | ENEO | Conformément au contrat cadre de concession et de licence |
| 02/11/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/08 | Comité Tarif/ Consultant | Relevé de conclusions élaboré - situation du dossier tarifaire 2018 ✓ finaliser ledit dossier ; ✓ élaborer la feuille de route ; ✓ élaborer fiche de collecte de données. |
| 03/11/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/09 | Comité Tarif/ Consultant | Relevé de conclusions élaboré - restitution rapport du consultant relatif à l'examen du dossier tarifaire 2018 ; - les demandes de clarifications seront adressées aux opérateurs le cas échéant. |
| 04/11/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/10 | Comité Tarif/ Consultant | Relevé de conclusions élaboré |

| | | | |
|-------------------|--|--------------------------|--|
| | | | <p>présentations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du projet de feuille de route tarif 2018 ; - des projets de lettres à adresser : <ul style="list-style-type: none"> ✓ MINEE : réponse à son courrier du relatif à l'application de la méthode régulatoire basée sur les flux de trésorerie de la SONATREL ; ✓ DPDC : clarification ou confirmation des montants retenus dans le calcul du tarif moyen 2017; ✓ GRECOR et Gaz du Cameroun : concertation régulatoire ; |
| Du 08 au 11/12/17 | Séminaire tarifaire à l'hôtel MANSEL à Yaoundé | Comité tarif/Consultant | <p>-ajustement des faits et hypothèses pris en compte dans la détermination du Revenu Maximum Autorisé et du tarif moyen projeté ;</p> <p>- élaboration d'un rapport exécutif tarifaire.</p> |
| 11/12/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/11 | Comité Tarif/Consultant | <p>Relevé de conclusions élaboré</p> <p>présentation du bilan du Séminaire tarifaire à l'hôtel MANSEL à Yaoundé du 08 au 11 décembre 2017 ;</p> |
| 20/12/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/12 | Comité Tarif/Consultant | <p>Relevé de conclusions élaboré</p> <p>Présentation du projet de rapport tarifaire 2018</p> |
| 27/12/17 | Réunion Comité Tarifaire N°2017/13 | Comité Tarif/Consultant | <p>Relevé de conclusions élaboré</p> <p>Présentation des travaux d'analyses relatifs au tarif sollicité par la SONATREL ;</p> |
| 29/12/17 | -LDG ARSEL au MINEE N°B103/L/ARSEL/DG/DCEC/SDCT/pM a/s de l'examen et validation du tarif SONATREL ; | ARSEL/DG Comité Tarif | <p>Proposition de plusieurs scénarii pour déterminer le tarif de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - scénario1- dit de continuité d'exploitation d'ENEO. Les données ayant conduit à la détermination dudit tarif proviennent du dossier tarifaire 2017-2018 de ENEO ; - scénario1-bis) dit de continuité régulatoire avec un tarif. Le Régulateur a procédé par lissage du tarif du transport et de GRT au cours des six (06) dernières années par l'opérateur ENEO, et ce dans les |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>-LDG ARSEL au MINEE N°B103/L/ARSEL/DG/ DCEC/SDCT/pM a/s de la transmission du rapport exécutif provisoire du dossier tarifaire 2017-2018</p> | | <p>conditions normales d'investissement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - scénario 2- annoncé par SONATREL au cours de l'atelier tarifaire du 11 au 16 septembre 2017 ; - scénario 2- bis) dit sans héritage du passif d'ENEO, provenant de la note sur le tarif SONATREL (du Consortium RTE-NODALIS-PWC) à mi-décembre 2017. - scénario 2- ter) dit avec héritage du passif d'ENEO, provenant de la note sur le tarif SONATREL (du Consortium RTE-NODALIS-PWC) à mi-décembre 2017. |
|--|---|--|---|

c. Synthèse de l'exécution des directives

Une matrice des directives a été élaborée suivant les points ci-après :

- recommandations/directives ;
- délais ;
- responsable(s);
- autre(s) personne(s) impliquée(s) ;
- observations.

Le processus de gestion des directives est le suivant :

- directives et délais prescrits du mois N;
- vérification et amendements au mois N+1 ;
- nouvelles directives/observations.

Les directives exécutées sont grisées pour permettre de voir le niveau d'avancement desdites directives et le nombre d'objectifs atteints.

Sur un total de cinquante-quatre (54) directives recensées à décembre 2017, six (06) directives étaient permanentes, quarante-quatre (44) ont été entièrement exécutées, et dix (10) directives n'ont pas été exécutées. La directive sur l'élaboration de la fiche d'auto-évaluation par le chef d'unité a donné lieu à une matrice jointe en annexe.

4. Résultats et performances

a. Traitement des dossiers tarifaires et compensation 2016, 2017 et 2018

Compensation tarifaire 2016

A la clôture des données comptables de l'opérateur ENEO au 31 décembre 2016, les équipes de l'ARSEL ont effectué en janvier 2017 une mission de contrôle sur les ENF, les investissements réalisés, l'énergie produite, commercialisée et régulatoire en vue de les prendre en compte dans le tarif 2016 et d'en déduire la compensation tarifaire 2016.

De l'analyse de l'équilibre offre/demande, il en est ressorti une embellie générale de la situation hydrologique dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) que l'on a accordé d'une part, aux facteurs climatiques favorables, d'autre part, à l'impact de la mise en eau partielle de Lom Pangar et à l'effacement d'ALUCAM ceci, malgré une baisse de la production de Lagdo due à la mauvaise hydrologie et en conséquence une hausse de l'utilisation de la thermique dans le Réseau Interconnecté Nord (RIN).

Cette embellie s'est donc traduite par une baisse de tarif moyen (MT et BT) et par ricochet du montant de la compensation du tarif 2016 rapportés aux projections initiales.

Compensation tarifaire 2017

Dans le cadre des travaux relatifs à l'arrimage du calendrier tarifaire au calendrier budgétaire et la détermination de la compensation y afférente, un atelier tarifaire s'est tenu entre les membres du Comité Tarifaire de l'Agence et des responsables de la société ENEO, du 18 au 20 juillet 2017 à l'ARSEL. À l'issue de cet atelier, un courrier a été adressé au Gouvernement du Cameroun le 08 août 2017 sur la compensation tarifaire 2017 en lui présentant deux options :

- une dite de précaution régulatoire qui préconisait une prise en compte du dégrèvement de la base tarifaire ;
- la seconde dite de précaution de trésorerie, sans dégrèvement de la base tarifaire.

Il faut signaler qu'en toute compétence, le MINEE a fait le choix de la seconde option proposée et en a informé les autres acteurs gouvernementaux ainsi que l'opérateur ENEO.

Compensation tarifaire 2018

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et contractuelles, l'opérateur ENEO a déposé à l'ARSEL le 21 août 2017, une demande de réajustement tarifaire de l'année 2018.

Il est important de rappeler que la soumission de ce dossier faisait suite aux travaux de juillet 2018 et s'inscrivait toujours dans le cadre de l'arimage du calendrier tarifaire au calendrier budgétaire.

Ce dossier tarifaire comportait les éléments ci-après de la période de référence:

- le revenu maximum autorisé et les simulations financières ;
- les charges fixes d'exploitation ;
- le taux de rentabilité normal ;
- l'équilibre offre-demande ;
- le plan d'affaires ;
- le programme d'investissement ;
- les indicateurs de performance.

L'examen de ce dossier s'est fait en prenant en compte les faits et les hypothèses ci-après :

1. le rappel des engagements applicables de la concession d'électricité ;
2. l'utilisation de la nouvelle formule tarifaire contenue dans les avenants N°2, avec la possibilité de mettre en oeuvre une tarification pluriannuelle;
3. le retrait effectif des barrages reservoirs, leur traitement et le paiement des droits d'eau consécutifs;
4. l'opérationnalisation de la SONATREL;
5. les achats d'énergie provenant de KPDC, DPDC et Gaz du Cameroun;
6. les achats d'énergie provenant des nouveaux ouvrages de production ou de leurs extensions, à savoir:
 - Mekin (septembre 2017);
 - Memve'ele (septembre 2018);
 - Maroua
 - Garoua
 - Limbé
7. les coûts associés à la location des groupes d'une puissance 10MW à Maroua;
8. les précautions de subventions croisées notamment pour les grands comptes;
9. la performance des ouvrages existants;
10. les clauses applicables aux ZFI et PFI;
11. le bilan hydrologique 2016-2017 et ses repercussions sur la production;

12. les capacités de réserves oisives pour l'équilibre du système électrique à la pointe;
13. la feuille de route de la maintenance du réseau de distribution;
14. le Règlement de Service mis à jour;
15. le statut des fournisseurs d'électricité et le cas échéant, les pénalités pour exercice illégal ou achat d'électricité non autorisé.

Après réception du dossier de demande de réajustement tarifaire, deux (02) ateliers tarifaires se sont tenus.

Atelier tarifaire de KRIBI

Un atelier tarifaire s'est tenu à Kribi du 11 au 16 septembre 2017 et regroupait le Comité Tarifaire accompagné du Consultant IBC, les opérateurs et acteurs conviés ci-après:

- HYDROMEKIN ;
- DPDC ;
- KPDC ;
- GRENOR ;
- EDC ;
- SONATREL.

Le Régulateur a pris acte de l'absence de l'opérateur principal ENEO et du projet Memv'éle.

A l'issue de cet atelier, d'une part, un rapport exécutif provisoire a été rédigé en réajustant les hypothèses en fonction des échanges avec les différents acteurs reçus et d'autre part, des courriers de demande d'informations complémentaires ont été transmis aux opérateurs et acteurs.

Atelier tarifaire de Yaoundé

Après réception des informations complémentaires des opérateurs, le Comité s'est réuni du 30 novembre au 4 décembre 2017 à l'hôtel MANSEL de Yaoundé. Durant cet atelier tarifaire final de consolidation, le Comité a intégré les informations reçues, ce qui lui a permis d'ajuster les faits et hypothèses pris en compte dans la détermination du Revenu Maximum Autorisé et du tarif moyen projeté. Les résultats obtenus au cours de cet atelier sont susceptibles de réajustement au terme des diligences régulatrices de contrôle des revenus, consécutives aux audits des performances de l'opérateur ENEO prévus au cours de l'année 2018.

L'une des urgences portera notamment sur la levée des réserves du Cabinet KPMG sur les fichiers des immobilisations, d'une part, et la prise en compte des résultats des audits régulateurs de certaines charges ainsi que celles des états de réalisation de l'opérateur, d'autre part.

Au terme de cet atelier, un rapport exécutif tarifaire a été élaboré et transmis au GdC, le 30 décembre 2017. Il en ressort de ce rapport, que les tarifs d'électricité devraient baisser compte tenu du dégrèvement de la Base Tarifaire et de la réduction de la Charge de Capacité de DPDC.

Les différents montants des compensations tarifaires 2016-2017-2018 transmis pour information du Gouvernement se trouvent dans le tableau en annexe.

b. Suivi de l'opérationnalisation de la SONATREL

La SONATREL a été au cours de l'année 2017, un chantier important dans le secteur de l'électricité du fait de son opérationnalisation prévue pour janvier 2018.

L'ARSEL a été fortement impliquée dans les différentes thématiques entre autres, la détermination du profil tarifaire du transport, la séparation comptable, le transfert des actifs et passif d'ENEO, la délimitation du périmètre de transport, etc..

Conformément à la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011, le retrait de la concession du transport et de la gestion du réseau de transport avait pour objectif la maîtrise du coût de transport et l'accès des tiers aux réseaux. Au regard des différents scénarii présentés par l'ARSEL, le tarif de transport et de gestion de réseau de transport le plus bas sollicité par la SONATREL(scénario qui ne prend pas en compte l'héritage du passif d'ENEO) a été défini. Cependant il souffre de nombreuses faiblesses, notamment l'indisponibilité du plan d'affaires et du modèle financier. C'est ainsi que par mesure conservatoire, le Régulateur a proposé par courrier N°B103/L/ARSEL/DG/DCEC/SDCT du 29 décembre 2017 et relative à l'examen et validation du tarif SONATREL, un tarif (scénario dit de continuité régulatoire). Il convient, d'ores et déjà, de maîtriser tous les actifs d'ENEO qui seront transférés à cette nouvelle entité en commettant un audit desdits actifs.

c. Appui au Gouvernement

L'ARSEL en sa qualité de Régulateur du secteur de l'électricité du Cameroun a été sollicité par le GdC afin de répondre aux préoccupations du secteur sur des aspects tels que le découpage de la distribution. A cet effet, une étude préliminaire relative à un projet de refonte du secteur dans la distribution au Cameroun a été effectuée. L'objectif de cette étude a été de proposer un modèle de segmentation de distribution à même de réduire à une portion congrue les désagréments subies à nos jours par les parties prenantes du secteur, et favoriser sa saine évolution au sein du modèle de marché au cours de la mise en place. La note transmise au GdC par lettre N°B103/L/ARSEL/DG/DCEC/SDCT du 29 décembre 2017 et relative à l'examen et validation du tarif SONATREL a présenté :

- dans un premier temps, le modèle actuel ainsi que ses limites sur les plans techniques, juridico-réglementaires, et économique-financiers ;
- ensuite le modèle proposé et ses avantages sur les plans techniques, juridico-réglementaires et économique-financiers ;
- les suggestions des voies et moyens de mise en œuvre du modèle proposé sur les plans techniques, juridico- règlementaires, et économique-financiers.

Par ailleurs, les membres du Comité Tarifaire ont aussi activement participé aux différents audits du secteur de l'électricité en 2017, notamment l'audit du Concessionnaire de service public de l'électricité depuis 2001 et l'audit de la restructuration de l'AER.

En effet, l'audit du concessionnaire du service public d'électricité depuis 2001 avait pour objectif d'évaluer les activités liées à la concession du service public de l'électricité au Cameroun. Ceci afin de déterminer depuis 2001, les écarts entre les prévisions et les réalisations de tous les engagements souscrits successivement par les groupes AES-CORPORATION et ACTIS dans le cadre des accords de concession conclus avec le Gouvernement du Cameroun, relativement à l'exploitation de plusieurs segments du secteur de l'électricité. Quant à l'audit de la restructuration de l'Agence d'Electrification Rurale (AER) qui a été institué dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public d'électricité en zone rurale, il avait pour objectif général de déterminer depuis la création de l'AER, les écarts entre les objectifs assignés et les diligences accomplies par l'AER, relativement à la promotion et au développement de l'électrification rurale sur l'ensemble du territoire national.

5. Difficultés rencontrées et Recommandations

- Comme difficultés rencontrées, il a été relevé :
 - la légère participation de certains membres ;
 - l'asymétrie d'informations ;
 - la non-appropriation par les membres du Comité des tâches assignées;
 - la faible communication extérieur des activités du Comité.
- A l'issue de ces constats relevés, il a été recommandé :
 - la création d'un groupe chargé des activités de benchmarking et de l'intelligence économique-financière au sein du Comité ;
 - la mise en place au sein du Comité d'un référentiel de travail et des modèles de documents;
 - la communication des activités du comité sur le site web de l'ARSEL ;

- le renforcement des capacités des membres du Comité Tarifaire (cellule opérationnelle);
- la production d'un guide tarifaire.

Conclusion

L'année 2017 a été une année charnière pour le Comité Tarifaire à plusieurs égards.

Sur le plan interne, elle a commencé sur des chapeaux de roue avec des difficultés dans la détermination des compensations 2016-2017. Dans la mise en œuvre de sa vision d'une régulation performante, le Directeur général s'est personnellement impliqué dans les activités du Comité et a conduit celui-ci vers de nombreuses mutations et une refonte profonde avec à la clé une plus grande ouverture du Comité et une amélioration de la performance.

Sur le plan du secteur de l'électricité, cette année a été marquée entre autres par :

- les travaux d'opérationnalisation de la SONATREL ;
- l'arrimage du calendrier tarifaire au calendrier budgétaire ;
- les tensions de trésorerie dans le secteur d'électricité ;
- la participation de l'ARSEL à l'audit de la Concession du secteur public de l'électricité et à l'audit de la restructuration de l'AER ;
- une crise énergétique accrue dans la partie septentrionale du Cameroun ;
- les difficultés rencontrées dans la finalisation des projets Hydromekin et Mem ve'ele ;
- etc..

Sur le plan national, un environnement économique marqué par une récession et l'adhésion du Cameroun à un programme d'ajustement structurel avec le FMI.

Face à ces différents challenges, le Comité Tarifaire a su rester dynamique et proactif pour permettre à l'Agence de jouer, conformément à ses missions statutaires, un rôle clé dans la résolution des problèmes du secteur et contribuer à garantir son assainissement et sa performance.

Dans un challenge d'amélioration des performances du Régulateur et partant du secteur électrique, le Comité Tarifaire de l'Agence entrevoit d'axer ses actions sur la mise en œuvre d'un tarif dynamique et l'automatisation des processus tarifaires. La réalisation des benchmarking régionaux et internationaux et une surveillance de l'environnement économique et financier sont des activités qui permettront au Comité d'accroître ses performances.